

LA SEMAINE AFRICAINNE



www.lasemaineafricaine.info

N° 4229 du Vendredi 10 Mai 2024 - 71^e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 660.75.86 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

PRESSE

Le journaliste face à la crise environnementale



Les officiels posant avec les primés à la cérémonie de célébration de la Journée mondiale de la liberté de la presse. (P.3)

JOURNEE INTERNATIONALE DU TRAVAIL

Firmin Ayessa réaffirme l'engagement du Gouvernement à promouvoir un travail décent



Le ministre d'Etat (P.13)

PARTENARIAT UNICEF-SALON OSIANE

Un symposium pour sensibiliser les élèves aux méfaits d'Internet

(P.13)

EDITORIAL

Les jeunes en porte-à-faux

CANAL+



NOUVEAU

DECODEUR CONNECTE

LA NOUVELLE EXPERIENCE CANAL+



EGLISE EVANGELIQUE DU CONGO (EEC)

Culte de clôture du Conseil synodal 2024 à la paroisse de Makélékélé



Vue des nouveaux pasteurs (P.11)

Esprit U.p.a.d.s?

L'Union Panafricaine pour la Démocratie Sociale (U.P.A.D.S), ce grand parti créé par le Président Pascal LISSOUBA, a été secoué par une fronde à l'entame de cette année 2024. L'objet de cette bronca qui s'est manifesté à Pointe-Noire, est la tenue du congrès qui tarde à se tenir depuis celui de juin 2013. On peut dire et déjà noter que cette fronde qui se dit «courant» et s'est autobaptisée «Esprit U.P.A.D.S» ne fait aucune proposition ni sur les dates ni sur le contenu de ce congrès qu'elle revendique à grand bruit et agitation. Où est le débat pour ce congrès,...? Quel est le sujet pertinent? Quelle est la communication importante à délivrer pendant ce congrès?

C'est un fait que le congrès ne s'est tenu ni en 2017 ni en 2021 mais est-ce bien cela qui motive l'éruption ponténégrine, brusque et violente? Les observateurs attentifs ont pu noter les voyages du premier secrétaire Pascal TSATY-MABIALA qui ne délaisse pas Pointe-Noire et rencontre constamment les militants de cette localité. Le malaise est à chercher ailleurs, et notamment dans la maladie chronique de l'U.P.A.D.S qui est la propension à la séparation, le désir compulsif à être vizir à la place du Vizir. On a ainsi pu lire : «Pascal LISSOUBA est un piètre homme politique». Cette étonnante assertion a valu à son auteur une suspension du parti. Il ne va pas sans les séparations franches comme l'affaire du «fond jaune», celle du CAP, le CIDES de Destin Arsène TSATI BOUNGOU, le bruit texan de l'U.P.A.D.S Etats-Unis. Personne n'a oublié l'extraordinaire « nous avons emporté avec nous la substantifique moelle et Pascal TSATY-MABIALA n'est resté qu'avec des miettes». Le constat aujourd'hui est que seules les «miettes» fonctionnent et tous les autres peinent à exister. Le chef de la fronde, Noël DIAMBOU, est l'auteur de plusieurs fugues qui ont donné lieu à des déclarations incendiaires, tissus d'insultes que l'U.P.A.D.S a jugé bon d'oublier.

Il n'y a donc rien de vraiment nouveau, et nous allons essayer d'analyser le fond du problème, la racine du mal. On ne saurait comprendre les accès de fièvre du parti de Pascal LISSOUBA si on ne regarde de plus près la chaleur constante, diffuse mais constante: l'existence en son sein de factions qui jouent du coude et des épaules pour se hisser au sommet de la pyramide. Il y a d'abord les para-PCT avec à leur tête Honoré Sayi qui a su cueillir auprès de ses amis du PCT un marocain ministériel. Son cabinet essentiellement U.P.A.D.S comprend notamment tous les meneurs de la fronde. Il y a ensuite les nihilistes avec à leur tête Joseph Ouabari Mariotti qui s'était opposé au congrès de 2013, organisant plusieurs réunions dans la région parisienne. Il avait ainsi créé une «section indépendante» se réclamant du congrès de 1995, toutes choses sans rapport avec les statuts de 2013 qui sont en vigueur à l'U.P.A.D.S et seuls valides en ce moment. Les panafricains se regroupent autour de Pascal Tsaty-Mabiala qui tient les gouvernes de l'édifice fissuré et conduit le parti à travers les multiples adversités intérieures et extérieures. On peut citer les tribalistes qui sont une population éparse pa-tageant dans les boues des différents remous et se rattachant

selon les circonstances à l'une ou l'autre des factions principales. Cette lutte fait des victimes et donne des occasions aux uns et aux autres de bouillir et de générer des éclats faisant des fumées éphémères. Quid donc du congrès tant agité ? Les récentes déclarations du député de Kibangou, le docteur Bienvenu Victor Dzamba et les réunions des sections U.P.A.D.S de Voumvou 2 et de Tié-tié n'ont apporté aucun élément nouveau, sauf peut-être la détermination de l'honorable Bienvenu Victor Dzamba d'amener la question devant les tribunaux. Dans les faits, des équipes ont été constituées qui préparent activement le congrès. La préparation du congrès a fait l'objet de publications que nul au sein du parti ne puisse ignorer. La campagne d'adhésion en cours fait partie de la préparation du congrès, auquel tous les militants sont conviés, chaque structure envoyant une délégation à la suite des congrès départementaux. Une seule question reste posée sous deux formes: à qui profite le désordre? Qui est cet Iznogood qui est pressé de devenir vizir à la place du Vizir?

Didier MAHOUELE
Membre du Bureau politique
Coordination Europe-Amérique
UPADS

REMERCIEMENTS

Très touchés par les marques de sympathie et de compassion manifestées suite au décès de leur frère, fils et oncle, le pasteur Bertrand TSOUNGA, survenu le 10 avril 2024 à Kinshasa, les parents biologiques SOUNGA et la famille André BIKOUMOU adressent leurs sincères remerciements aux communautés chrétiennes, aux parents, amis et connaissances de Brazzaville et de Kinshasa pour le soutien et l'assistance multiforme apportés pendant cette douloureuse épreuve. Le pasteur Bertrand TSOUNGA a été inhumé le 27 avril 2024 au cimetière Kimberlin à Kinshasa.



LA SEMAINE AFRICAINE

Bihebdomadaire d'information générale, d'action sociale et d'opinion, s'inspirant de la Doctrine Sociale de l'Eglise Catholique
Siège: Bd. Lyautey (en face du CHU)

Journal édité par la Commission Episcopale des Moyens de Communication Sociale.
B.P. 2080 - BRAZZAVILLE -

Président:
Mgr Miguel Angel OLAVERRI,
Archevêque de Pointe-Noire

Vice-Président

Directeur de Publication / Rédacteur en chef:
Albert S. MIANZOUKOUTA
Rédacteur en chef: Cyr Armel YABBAT- NGO
Tel : (242) 05 500 77 68 / 06 661 98 43
Secrétaire de rédaction:
Guy-Saturin MAHOUNGOU
06 671 72 20 / 05 575.66.20
Infographisme: Atelier: La Semaine Africaine
Service Commercial: Brazzaville:
Tél.: 06.660.75.86
Pointe-Noire: Chef de bureau
Véran Carrhol YANGA
05 6977554 / 06 6682472
Service commercial: 05 553 16 93 / 06 671 44 05
E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr
Site Internet:
www.lasemaineafricaine.info.

Etude de Maître Patric SINDIKA LOUBOTA
NOTAIRE

Etude sise Ex-Garage MASSALA, centre-ville, Dolisie, B.P.: 138; Tél.: (242) 05 539 98 90/(242) 06 658 14 57; etudesindika@gmail.com, République du Congo

INSERTION LEGALE

SOCIETE D'EXPLOITATION AGRICOLE ET D'ELEVAGE SINO-CONGOLAISE, en sigle "SEASICO"-SARLU, Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle au capital social de un million (1.000.000) F CFA, siège social Ferme **SEASICO-SARLU**, B.P.: 313, village Sika-Ninga-Mfouati, département de la Bouenza, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro CG-MGO-2015-B-001.

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL, NOMINATION DU NOUVEAU GERANT ET LA MISE EN HARMONIE DES STATUTS DE LA SOCIETE AVEC L'ACTE UNIFORME OHADA REVISE

Aux termes des procès-verbaux des décisions ordinaires et extraordinaires de l'associé unique en date e à Sika-Ninga du **28 juin 2018** et du **10 mai 2023** de la **SOCIETE D'EXPLOITATION AGRICOLE ET D'ELEVAGE SINO-CONGOLAISE**, en sigle **SEASICO-SARLU**, Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle au capital social de un million (1.000.000) F. CFA, siège social: Ferme **SEASICO-SARLU**, B.P.: 313, village Sika-Ninga-Mfouati, département de la Bouenza, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro **CG-MGO-2015-B001**, déposés au rang des minutes de Maître **Patric SINDIKA LOUBOTA**, Notaire à Dolisie, enregistrés à Dolisie le **sept mai 2023**, folio **217/2**, n°**55/2** et à Nkayi, le **6 juin 2023**, folio **72**, n°**56/001**.

L'associé unique de ladite société a décidé: premièrement, le transfert du siège social du Camp SOREMI de Mfouati à la ferme **SEASICO**, B.P. 313, village Sika-Ninga-Mfouati, département de la Bouenza; deuxièmement, la nomination de Monsieur **SHENHONG CHENG** en qualité de nouveau gérant, en remplacement de Monsieur **GUO JING**; troisièmement, la mise en harmonie des statuts de la société avec l'acte uniforme révisé relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique (GIE).

MENTION MODIFICATIVE

Mention modificative a été effectuée au greffe du Tribunal de Grande Instance de Madingou sous le numéro **CG-MGO-2015-B-001**.

Pour mention et avis,

Le Notaire,

Maître Patric SINDIKA LOUBOTA

ETUDE MAITRE ANGELIQUE DINAMONA, NOTAIRE

B.P. 4171; Téléphone (242) 05 563-72-06; 06 672-54-17

E-mail: etude.me.dinamona@gmail.com

Etude sise 148 bis, rue PANDZOU, Immeuble CONGO-TELECOM, 1^{er} étage
Marché Plateaux Centre-ville

INSERTION LEGALE CONSTITUTION-SARLU

Par acte en la forme authentique, en date à Pointe-Noire, du quatorze mars deux mille vingt-quatre, établi sous le répertoire n° 022-2/EMAD/2024, enregistré dans la même ville le dix-neuf mars de la même année sous le Folio 054/12 n° 2281, le Notaire soussigné a reçu les statuts de la Société dénommée.

"IBEX HOLDING SAL"

**SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE
AU CAPITAL DE FRANCS CFA UN MILLION (1 000 000)**

**SIEGE SOCIAL: AVENUE GEORGES DUMONT, DERRIERE SPORAFRIC MOTORS,
CENTRE-VILLE, ARRONDISSEMENT I, EMERY PATRICE LUMUMBA, B.P. 4450,
POINTE-NOIRE-REPUBLIQUE DU CONGO**

La Société a pour objet, directement ou indirectement, en République du Congo et dans tous autres pays:

- Prestation de Services On/Off-shore dans le domaine de l'industrie Pétrolière;

- Assistance voyage;

- Investissement de tous genres (Prise, acquisition, exploitation ou cession de tous procédés et brevets concernant les activités On /Off-shore);

Et d'une manière plus générale, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus.

L'objet social: pourra être modifié dans les conditions prévues par l'Acte Uniforme pour la modification des statuts.

- **Durée:** (99) années, à compter de son immatriculation.

- **Gérant:** Monsieur **Ahmad EL HAGE**, demeurant à Pointe-Noire, De nationalité congolaise, Né à Kano (Nigéria), le trente et un décembre mil neuf cent soixante-six; Titulaire d'une Carte Nationale d'Identité délivrée en date à Pointe-Noire du vingt-trois novembre deux mille dix-sept sous le numéro **PN0117MNY648-02**.

- **Numéro de la formalité au registre d'archive:** **CG-PNR-01-2024-B-00195**

- Immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier en date à Pointe-Noire du vingt et un mars deux mille vingt-quatre sous le numéro **CG-PNR-01-2024-B13-00069**

Pour avis,

Maître Angélique DINAMONA,
Notaire

PRESSE

Le journaliste face à la crise environnementale

La Journée mondiale de la liberté de la presse a été célébrée, le 3 mai dernier, sous le thème: «La presse au service de la planète: le journaliste face à la crise environnementale». Organisée à Brazzaville par le CSLC, elle a été patronnée par Philippe Mvouo, président du Conseil, en présence des ministres Thierry Lézin Mougalla, de la Communication et des médias, et d'Arlette Soudan-Nonault, de l'Environnement, du développement durable et du Bassin du Congo; de Valère Etéka Yémet, président de la Commission nationale des droits de l'homme; de Mme Fatoumata Barry Marega, représentante de l'UNESCO, et de Chris Mburu, coordonnateur-résident du système des Nations unies au Congo.

Face aux phénomènes météorologiques comme les orages, les sécheresses, les inondations, les vagues de chaleur excessive, le monde voit la planète terre menacée de destruction. D'où la mobilisation de la communauté internationale autour de ce qui est vécu comme une crise environnementale planétaire due au changement climatique, à la pollution de l'air et à la désorganisation de la biodiversité.

Le thème de célébration de cette la Journée est un appel professionnel et spécifique qui commande la spécialisation de cette matière nouvelle dans le journalisme environnemental, pour couvrir de manière précise aux côtés des scientifiques et des politiques, les questions environnementales et leurs conséquences. Le journaliste environnemental mettra en lumière les solutions envisageables.

Malheureusement, «le journaliste environnemental connaît de plus en plus de menaces et des formes de violences, en raison de la nature sensible de ses reportages. Les menaces se traduisent par la violence physique, la surveillance, la pression et l'intimidation par les entreprises nationales et transnationales, pour restreindre

l'accès à l'information et empêcher l'accès du public à des informations et critiques compromettantes», a dénoncé Philippe Mvouo.

Pour le président du CSLC, la tâche n'est pas facile quand il s'agit de lutter contre les fausses informations trompeuses, «contre la désinformation qui, dans certains cas, suscite le doute et l'incrédulité quant aux questions environnementales dont l'impact catastrophique appelle à l'urgence de l'intervention».

Il a appelé à une prise de conscience des professionnels de l'information et de la communication exerçant dans les médias publics, privés et en ligne, de même que les journalistes indépendants, sur tous les aspects de la crise environnementales dans le monde.

Philippe Mvouo s'est dit convaincu que les médias congolais vont réaménager leur grille, afin de consacrer plus d'émissions et de pages aux questions environnementales. «Notre responsabilité collective est la protection de notre environnement, pour un développement assuré. Je reste convaincu que, face au changement climatique, qui est un véritable défi à l'échelle nationale et mondiale, nos professionnels des médias sont et demeureront des acteurs indispensables dans la promotion d'un avenir plus sûr, en luttant contre la désinformation et la mésinformation, par la diffusion des informations saines», a-t-il souligné.



Pour la postérité

La représentante de l'UNESCO, Fatoumata Barry Marega, est revenue sur la véracité de l'information et a souligné le rôle crucial des journalistes à travers le travail, leur courage et persévérance. Elle a salué l'engagement du Congo dans ses actions en faveur de la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles.

La ministre Arlette Soudan-Nonault a, quant à elle, souligné que l'urgence environnementale doit devenir un enjeu majeur pour les médias congolais. Elle a indiqué que les médias ont incontestablement un rôle fondamental à jouer dans la protection de l'environnement et la promotion du développement durable.

Arlette Soudan-Nonault a annoncé l'ouverture prochaine de la radio télévision du Bassin du Congo (RTBC). Et de solliciter l'appui du CSLC

à l'opérationnalisation de cet instrument clé de communication panafricaine entièrement dédié à la diffusion de l'information environnementale.

La ministre a demandé au président du Conseil de visiter le futur siège en construction de la RTBC, tout en félicitant les professionnels des médias qui se sont distingués par leur intérêt pour les questions environnementales et leur couverture des enjeux nationaux et planétaires de cette thématique.

En reconnaissance du travail accompli par certains journalistes qui sont portés sur les questions de l'environnement, le CSLC a choisi de leur décerner des certificats de mérite pour les encourager à se distinguer comme spécialistes dans ce domaine. Parmi eux, Philippe Banz de La Semaine Africaine.

Signalons que la célébration de cette Journée sert à rappeler aux gouvernants et au public la nécessité de respecter et de protéger l'engagement des médias en faveur de la liberté de la presse.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Editorial

Les jeunes en porte-à-faux

Les jeunes du Congo envahissent les réseaux sociaux pour faire part de leur malaise. Tous les maux dont se plaignent leurs parents, retombent sur eux aussi par ricochet. Ils se voient «offrir» une année 2024 qui leur est dédiée, mais ils peinent à y déceler ce qui distingue cette année de l'année passée ou de l'année précédente. Le regard rivé sur le pôle de l'emploi, ils font le constat, toujours, de n'avoir aucun espoir à entretenir.

Une année de la jeunesse où il n'y a toujours pas d'emploi pour les jeunes; d'eau dans les robinets; où, le soir venu, les ampoules se mettent à trembloter faute de tension constante dans les maisons; où hier est semblable à aujourd'hui et peut-être à demain: une telle année s'annonce très mal. Les agglutinations des dizaines de jeunes devant des points éventuels de recrutement, sont signes de désespérance. Surtout s'il faut se munir de présupposés qui ne sont pas à la portée de tous, pour voir son nom figurer sur une éventuelle liste d'embauche.

On a l'impression que les jeunes sont pris en porte-à-faux, entre des promesses d'amélioration de leur vie et une réalité toujours morose. La criminalité juvénile ne donne pas des signes d'essoufflement. Même le centre d'insertion et de réinsertion d'Aubeville voit les bâtiments se dresser, oui, mais les routes pour y accéder n'existent pas. Comme si, dans le bien ou dans le mal, ces jeunes devaient avoir la sensation d'être abandonnés à eux.

Alors, faux ou vrais, tous les ragots dans la ville trouvent auprès d'eux un écho favorable à toutes les causes possibles de protestation. Ils se jettent dans les rues avec des slogans tout trouvés. Le Gouvernement fait des efforts pour faire face aux problèmes sociaux et aux problèmes des jeunes mais la solution passe par nous tous. Car ces jeunes ne débordent pas que le Gouvernement, mais aussi les familles et toutes les structures de cohésion que nous composons.

Albert S. MIANZOUKOUTA

JUSTICE

Isidore Mvouba appelle à appliquer la loi dans toute sa rigueur

Les membres de la Haute cour de justice ont prêté serment le 3 mai dernier devant le Parlement réuni en congrès. La séance était présidée par Isidore Mvouba, président du congrès. En présence de Pierre Ngolo, président du Sénat; Jean Rosaire Ibara, ministre du contrôle d'Etat, de la qualité du service et de la lutte contre les antivaleurs, représentant le ministre d'Etat, Pierre Mabilia, chargé des relations avec le Parlement, et d'Henri Bouka, président de la Cour suprême.

Trente-trois membres sur les trente-six que compte cette juridiction se sont prêtés à cet exercice, un engagement solennel de ces femmes et de ces hommes, composés des parlementaires et des magistrats chargés de juger le député Hydevert Mouagni, incarcéré le 22 mars dernier à la Centrale d'intelligence et de documentation,

puis déferé à la Maison d'arrêt le 5 avril 2024 par un mandat dépôt signé par Henri Bouka, président de la Haute cour de justice et de la Cour suprême. Ce serment est donc de faire prendre à ces juges la conscience du poids de la charge qui leur incombe. «Je ne pourrai douter un seul instant du sentiment de lourde responsabilité qui vous anime en ce



Isidore Mvouba



Alain Moka

moment, face à votre serment que vous venez brillamment de prendre. L'état d'esprit qui vous anime de façon bien heureuse est symptomatique pour toute personne appelée à accomplir des missions

constitutionnelles de haut niveau, en tant que juges d'une institution singulière spéciale, particulière», a déclaré Isidore Mvouba.

Le président du congrès s'est dit convaincu que l'esprit de

corps, la légendaire solidarité du monde judiciaire, agira dans le sens indiqué par la lettre et l'esprit de leur serment. Il a appelé à l'«osmose du monde éclairé qui est le vôtre pour bonifier votre mandat. C'est mon vœu le plus ardent», a-t-il affirmé.

Et d'ajouter: «Vous avez à exercer avec impartialité et toujours avec intégrité des fonctions bien encadrées par la Constitution, ainsi que les autres lois de la République, chaque fois que la nation aura besoin de vous».

Isidore Mvouba a demandé aux membres de la Haute cour de justice d'avoir à l'esprit, «les incessantes exhortations du Premier magistrat, qui n'a de cesse de demander que la Justice du Congo soit exemplaire et incontestable», a-t-il rappelé.

Il les a renvoyés aux interpellations du Président de la République lors de la rentrée

judiciaire solennelle du 17 janvier 2024 au Palais des congrès. «Vous êtes appelés, sans coup férir, à appliquer la loi dans toute sa rigueur et à promouvoir le triptyque: rigueur-intégrité-efficacité, pour ne pas capituler devant l'emprise rampante de l'impunité», a indiqué le président du Congrès, tout en implorant le Bon Dieu qui œuvre par vocation dans son infini bonté pour la fidélité, la loyauté et, surtout, le bonheur des hommes et le respect du serment de les accompagner, ces juges, dans l'exercice combien délicat de leurs missions.

A noter que le président du Club Perspectives et Réalités (CPR) est inculpé de diffusion et propagation de nouvelles de nature à porter atteinte à la sécurité et à la défense nationale.

Cyr Armel YABBAT-NGO

SANTE

Adoption d'un nouveau Plan d'action national de sécurité sanitaire

Dans le cadre de l'amélioration des capacités du système sanitaire national à apporter une réponse adéquate aux urgences de santé, le ministère de la Santé et de la population en collaboration avec les partenaires techniques et financiers ont, au cours d'un atelier tenu du 22 au 26 avril 2024 à Kintélé, élaboré et adopté un nouveau Plan d'action national de sécurité sanitaire (PANSS) pour la période 2024-2028. L'atelier a été clôturé le 27 avril 2024 par le ministre de la Santé en personne. Gilbert Mokoki, en présence du représentant de l'OMS au Congo, le Dr Alexis Lucien Manga, incite à la prise en compte des émergences sanitaires.

Elaboré selon l'approche d'une «seule santé», le nouveau plan national de sécurité sanitaire 2024-2028, découlant du précédent plan 2022-2024, vise à prévenir, détecter et répondre efficacement aux urgences sanitaires, d'origines naturelles ou anthropiques ou accidentelles. Il est sous-tendu par un plan d'action opérationnel d'une année (2024-2025).

A travers ce plan, plusieurs activités visant la prévention, la détection et la riposte aux urgences de santé seront menées conjointement avec les acteurs d'autres secteurs impliqués dans la santé publique à l'instar des ministères en charge de l'Agriculture et éle-

vage, de l'Environnement ou de l'Action humanitaire. Pour le représentant de l'OMS, le contexte environnemental et épidémiologique actuel dispose le Congo à d'éventuelles urgences sanitaires dans les mois ou années à venir.

La validation du PANSS ainsi que son plan opérationnel constituent, aux yeux des partenaires techniques et financiers, un socle de crédibilité leur permettant de jauger de la possibilité d'apporter leur financement. Ainsi, en sa qualité de chef de file des partenaires techniques et financiers, le Dr Lucien Manga a rassuré de leur engagement à apporter leur expertise technique et des contribu-



Les participants à l'atelier

tions financières à la hauteur des nécessités.

Bien que le pays dispose de capacités suffisantes de surveillance épidémiologique et de déploiement des équipes sur le terrain pendant les urgences, il n'empêche que plusieurs défis sont à relever à l'instar de l'accélération de la consolidation des capacités nationales du règlement sanitaire international qui sont encore insuffisantes, a ajouté le représentant de l'OMS.

Félicitant les experts pour la qualité du travail abattu en vue de la validation de ces deux documents, le ministre Gilbert Mokoki a fait relever que la sécurité sanitaire constitue un pilier fondamental de l'engagement de l'Etat envers la santé et le bien-être des po-

pulations. Car, il était impératif de disposer de ces outils nécessaires pour faire face à toute menace potentielle, a-t-il dit. «Le PANSS va servir de boussole aux activités à mener dans les différents secteurs de la santé et l'évaluation externe conjointe prévue à cet effet. Il permettra d'intégrer les interventions pertinentes pour améliorer la performance du pays», a dit le ministre de la Santé.

A rappeler que cet atelier a été organisé dans le cadre de la mise en œuvre du projet Régional de renforcement des systèmes de surveillance des maladies en Afrique (REDISSE), quatrième phase financée par la Banque mondiale.

Esperancia
MBOSSA-OKANDZE

ASSEMBLEE NATIONALE

Bâtir un partenariat solide et durable

Le Président de l'Assemblée nationale, Isidore Mvoubwa, a reçu en audience, le samedi 4 mai dernier, le nouvel ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la Fédération de Russie en République du Congo, Ilias Iskandarov, marquant une étape significative dans le renforcement des relations entre les deux pays.



Ilias Iskandarov et Isidore Mvoubwa

Plusieurs points de coopération étatique ont été abordés. Les discussions entre les deux interlocuteurs ont mis en lumière de bonnes perspectives de collaboration dans des domaines clés tels que l'énergie, la géologie et l'agriculture.

L'accent a été mis sur la nécessité de former des cadres nationaux pour soutenir l'économie nationale de la République du Congo, démontrant ainsi l'engagement des deux parties à travailler ensemble pour un développement mutuel.

Un autre aspect crucial des discussions portait sur la coopération interparlementaire. «Nous avons mis en revue la nécessité d'élaborer un accord de compréhension mutuelle entre la Douma et l'Assemblée nationale. Pour faciliter l'échange de délégations entre les deux chambres et encourager des contacts directs entre les deux Parlements», a-t-il déclaré.

Pour le diplomate russe, cet accord devrait favoriser une meilleure coopération économique et renforcer les liens entre les économies des deux pays.

Ils ont également convenu de l'importance d'augmenter le nombre de bourses d'études aux étudiants congolais dans les universités russes. «Cette démarche permettrait non seulement de renforcer les compétences des jeunes congolais, mais aussi de créer des ponts entre les deux économies, favorisant ainsi des partenariats futurs», a-t-il affirmé.

KAUD

DISPARITION

Jean-Luc et Félix Malekat inhumés à Bétou

Décédés respectivement le 15 avril à Nice en France et le 20 avril 2024 à Brazzaville, Jean-Luc Nicolas Maurice Malekat, 73 ans, et son père Félix Simon Marie Blaise Malekat, 102 ans, ont été inhumés samedi 4 mai à Bétou, dans le département de la Likouala. Leurs dépouilles ont quitté Brazzaville jeudi 2 mai par hélicoptère, à l'issue de la messe des funérailles en la basilique Sainte-Anne du Congo et de l'hommage officiel de la République au palais des congrès rendu à Jean-Luc Malekat, ancien ministre de l'Economie, des finances et du plan (1991-1992).

La dépouille de l'ancien ministre Jean-Luc Malekat est arrivée à Brazzaville mercredi 1^{er} mai en soirée, et a été conduite au domicile familial, où son cercueil avec celui de son père ont été mis côte-à-côte pour la dernière veillée animée par les Piroguiers, chorale dont Félix Malekat était parmi les pionniers. Le lendemain jeudi 2 mai, les deux corps ont été reçus en la basilique Sainte-Anne du Congo pour la messe des funérailles, présidée par Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque de Brazzaville, président de la Conférence épiscopale du Congo. Quatre autres évêques y ont concélébré, dont Mgr Louis Portella Mbuyu, évêque émérite de Kinkala.

Lors de cette messe, l'abbé Kelly Michaël Milongo, recteur de la basilique Sainte-Anne, prédicateur, a salué les talents, dons et qualités qu'incarnaient Malekat père et fils, qui ont été tous deux de fervents chrétiens catholiques. Le prêtre a béni Dieu pour le témoignage exaltant que laissent les deux personnages, épris de la morale et de l'éducation chrétiennes, et pétris chacun des valeurs d'in-

tégrité, de fidélité et de service. Au nom de l'épiscopat congolais, Mgr Portella a, lui aussi, tenu à honorer la mémoire de ces deux ardents défenseurs du bien public, qui jusqu'à leur mort ont vécu humblement.

Après la basilique Sainte-Anne, la dépouille de Jean-Luc Malekat a pris la direction du palais des congrès, où le président Denis Sassou-Nguesso lui a rendu hommage en saluant sa mémoire par le dépôt d'une gerbe de fleurs, devant les corps constitués nationaux, les parents, amis et connaissances qui tous gardent un bon souvenir de l'ancien ministre. Le chef de l'Etat a consolé la famille de l'illustre disparu, notamment sa veuve et sa fille.

La cérémonie d'hommage de la nation à Jean-Luc Malekat a débuté par l'oraison funèbre prononcée par le ministre de l'Economie et des finances Jean-Baptiste Ondaye, qui a salué la mémoire d'un serviteur de la République, «marqué par une grande probité morale et l'esprit d'humanisme». «Jean-Luc Malekat, a témoigné Jean-Baptiste Ondaye, a été dans sa vie de tous les jours, le synonyme de l'humilité, de la



Félix Simon Marie Blaise Malekat

modestie, de l'intégrité et de la probité morale».

Selon le ministre Ondaye, Jean-Luc Malekat «a su déjouer l'appât du gain non mérité», et «a pu avec prudence éviter le piège des biens matériels et superflus acquis sous l'empire de l'immoralité». «Il a vécu sa vie comme savent la vivre les hommes de valeur: dans la simplicité, la dignité, la sociabilité et avec humanité».

Docteur en sciences économiques, Jean-Luc Malekat rentre au pays au début des années 1980. Chargé de cours à l'Université Marien Ngouabi de Brazzaville et à l'Ecole nationale d'administration et de la magistrature, il y a enseigné les finances publiques et le droit fiscal. Au sein de l'Union douanière des Etats d'Afrique centrale (UDEAC) actuellement Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), il participe à l'instauration de



Jean-Luc Nicolas Maurice Malekat

la Taxe à valeur ajoutée (TVA) dans les pays de l'Union.

Jean-Luc Malekat a connu une carrière administrative bien remplie. Intégré dans l'administration fiscale comme fonctionnaire des impôts, il est tour à tour agent vérificateur, chef de division, chef de service, directeur central puis directeur général. Cette carrière se conclut par son entrée au gouvernement pendant la transition qui précède l'ère démocratique au Congo, comme ministre de l'Economie, des finances et du plan.

Son père Félix Malekat a lui aussi connu une carrière administrative. Grand officier dans l'Ordre du mérite congolais, il fut un chrétien catholique fervent et directeur national des pèlerinages catholiques. Veuf, il a été une des icônes de la basilique Sainte-Anne du Congo.

Aristide Ghislain
NGOUMA

OUVERTURE DE LA CHASSE SPORTIVE

L'événement a été célébré à Mbouambé-Léfini



Alain Yves Mavoungou

«Ensemble, engageons-nous pour la préservation de notre faune sauvage, un patrimoine commun pour l'humanité». Tel est le thème de la célébration, le 1^{er} mai dernier, de la 52^{ème} saison de l'ouverture de la chasse sportive sur toute l'étendue du territoire congolais. Dans le département du Pool, elle a été placée sous l'autorité du commandant Alain Yves Mavoungou, directeur départemental de l'Economie forestière. Il a appelé la population du Pool à promouvoir la gestion durable de ses ressources fauniques.

Alain Yves Mavoungou a défini la faune et les aires protégées comme étant un patrimoine commun de la nation, dont l'Etat garantit la gestion durable. Il a interpellé les populations à reconnaître la faune sauvage, comme un moyen parmi les richesses de la biodiversité du Congo.

Le directeur départemental de l'Economie forestière a rappelé aux chasseurs que les hommes et les femmes du Pool doivent s'inscrire dans le projet de société «La marche vers le développement» dans l'unique souci de la préservation de nos us et coutumes, question de pérenniser les traditions ancestrales rien qu'en gérant rationnellement nos ressources fauniques».

Pour lui, l'objectif de la 52^{ème} saison de l'ouverture de la chasse sportive résulte de la volonté du Premier ministre Anatole Collinet Makosso et de la ministre de l'Economie forestière, Rosalie Matondo, de lutter contre l'insécurité alimentaire, en garantissant la disponibilité de la ressource protéique pour notre alimentation. Il a invité les usagers de la faune à se conformer aux lois et règlements fauniques en vigueur, afin de s'aligner sur le projet de société du Chef de l'Etat.

MOUSSOUNGOU KIOSSI
Correspondant à Kinkala

RÉFORMES

Vers le renforcement des capacités nationales en suivi et évaluation des politiques publiques

Le Comité de pilotage du diagnostic des capacités nationales en suivi-évaluation s'est réuni le 3 mai dernier sous la direction de Luc Joseph Okio, ministre délégué, chargé de la Réforme de l'Etat. Il a présenté à l'ensemble des parties prenantes le rapport issu de l'analyse des données collectées suivant une démarche inclusive et participative qui devrait être approuvée afin de permettre la mise en œuvre de ses recommandations.

Cette réunion fait suite à celle tenue le 21 septembre dernier qui marquait le lancement du processus d'analyse du système national de suivi et évaluation ainsi qu'à l'atelier de partage des résultats préliminaires organisé les 1^{er} et 2 février 2024. Elle s'inscrit dans la finalisation de l'étude-diagnostic des capacités nationales en la matière. Elle marque une nouvelle étape vers le renforcement des capacités nationales en suivi et évaluation des politiques publiques dans le pays. Pour le ministre Luc Joseph Okio, cette démarche procède de la mise en œuvre des orientations stratégiques du Président de la République, relatives à l'amélioration de la gouvernance en

République du Congo. Il a rappelé que les contributions recueillies à l'issue de l'atelier de partage des résultats préliminaires, organisé à la suite de la première réunion du Comité de pilotage, ont permis au ministère de la Réforme de l'Etat d'élaborer avec l'appui du Centre d'apprentissage sur l'évaluation et les résultats pour l'Afrique francophone (CLEAR FA), du FNUAP, du PNUD, de l'UNICEF, de la Banque mondiale et de l'Association congolaise d'évaluation, le rapport préliminaire qui a fait l'objet d'une évaluation technique le 2 mai 2024. Le ministre a indiqué que ce processus devra aboutir au renforcement de l'institutionnalisation et de la professionnalisation du suivi et



Le ministre Luc Joseph Okio



Les membres du comité de pilotage

évaluation en République du Congo. Ce document, a-t-il dit, «*élaboré suivant une approche inclusive et participative, a bénéficié des contributions de diverses parties prenantes, des partenaires techniques et financiers et de l'association congolaise de l'évaluation.*»

Cyr Armel YABBAT-NGO

SANTÉ

L'hôpital de base d'Abala doté en médicaments et équipements médicaux

Dans le souci de renforcer les capacités opérationnelles du district sanitaire d'Abala, dans le département des Plateaux, de manière générale et particulièrement celles de l'hôpital de base de la communauté urbaine d'Abala, le ministre de la Santé et de la population, Gilbert Mokoki, a doté, le 4 mai 2024, cette structure sanitaire, vieille de 70 ans et confrontée à de nombreuses difficultés, d'un lot de médicaments et des équipements médicaux, notamment des lits d'hospitalisation, des tables d'accouchement, des boîtes de chirurgie, des fauteuils roulants et bien d'autres équipements. 14 agents de santé y ont été également déployés dont deux médecins.

«*Votre descente sur le terrain vous permettra de comprendre les vrais problèmes qui minent le bon fonctionnement des formations sanitaires du district d'Abala d'une manière générale et, plus particulièrement, ceux de cet hôpital, où nous nous trouvons*», a déclaré Elise Liliame Fambi Ossombo, administrateur-maire de la communauté urbaine. Et d'ajouter: «*Le constat que vous ferez au terme de la visite des lieux vous permettra, sans doute, nous l'espérons, de prendre des mesures idoines pour soulager tant soit peu les desiderata de cette population dans le domaine de la santé comme vous l'avez toujours fait, par ailleurs, Monsieur le ministre comme un papa, le*

papa d'une grande famille». Au ministre de dire: «*J'ai souvent été interpellé par le député d'Abala et, je peux dire aujourd'hui que les cris des populations d'Abala ont été entendus puisque nous sommes venus ici déployer le personnel: quatorze agents dont deux médecins, trois sages-femmes et cinq infirmiers diplômés d'Etat. Je pense que ce n'est pas assez mais, au moins, c'est un minimum qui pourra permettre le bon fonctionnement des structures de santé. Nous avons pris bonne note des doléances et nous allons continuer à déployer d'autres personnels, mais sachez que la République est grande. Je voulais souligner ici l'arrivée des jeunes médecins formés à Cuba. Ce que nous*



Le ministre Mokoki remettant un échantillon du don au directeur départemental des soins et service de la santé des Plateaux

avons semé, il y a plus de cinq ans, nous commençons donc à en récolter les fruits et même en ce qui concerne la formation locale, au niveau de Loukabou, nous commençons à récolter les fruits», a-t-il dit. Exprimant sa satisfaction, Joseph Mbossa, le député d'Abala, a loué le pragmatisme du ministre Mokoki qui a écouté son cri d'appel. «*Il a été sensible à ce cri des populations d'Abala, vous voyez le lot de matériel qui a été offert. Le maître mot, c'est grand merci. C'est pour la première fois qu'Abala reçoit un nombre impressionnant*

Cyr Armel YABBA-NGOT

COUP D'OEIL EN BIAIS

Jean-Baptiste Ondaye, sur le fil du rasoir

Alors qu'il bénéficiait encore de l'état de grâce, le ministre de l'Economie et des finances, Jean-Baptiste Ondaye, est en train de faire face à une virulente contestation sociale, et trouve désormais des rivaux dans son propre camp politique. A l'origine, le retard dans le paiement des salaires. D'habitude, les salaires des fonctionnaires sont versés le 28 de chaque mois. Mais les salaires des trois derniers mois ont été payés avec un grand retard, ce qui suscite des interrogations et même un début d'hostilité. Pour celui d'avril, les fonctionnaires, angoissés, ont attendu le dernier jour du mois pour passer au guichet, sinon ils auraient passé la fête du 1^{er} mai sans salaire. Il faut dire que des rumeurs insistantes font état de ce que les finances publiques seraient au bord de la rupture. Et il souffle un air de catastrophisme que l'on peut facilement percevoir à travers les propos de certains partisans du pouvoir. «*Les caisses de l'Etat sont désespérément vides. Le Gouvernement ne sait plus comment faire pour payer les salaires. Pour s'en sortir, quatre banques lui ont prêté de l'argent*», souffle une source. Une autre renseigne qu'il en sera ainsi pour longtemps. Le ministre Jean-Baptiste Ondaye est désigné comme responsable de la situation actuelle des finances publiques. Nombreux commencent à prendre leurs distances et lui décochent flèches. La seule solution pour ses détracteurs serait de se débarrasser de lui pour éviter, disent-ils, «*le chaos*». Scénario déjà vécu.

«Poker» sur CFD Live

Les nouveaux médias sont en train de combler la carence d'émissions de débats politiques dans les médias classiques, notamment la radio et la télévision nationales. Notre confrère Arsène Séverin (passé par Tam-Tam d'Afrique et TerrAfrica, puis DG de Vox TV qu'il a quitté en claquant la porte avec fracas l'année dernière) a lancé l'émission «*Poker, "la grande interview"*» sur sa chaîne Youtube CFD Live. C'est «*un programme consacré à la diversité d'opinions et qui garantit la libre expression*». Il dure 30 minutes. Jeudi 2 mai dernier, pour son premier numéro rediffusé le lendemain sur la chaîne de télévision privée TPT Plus, Arsène Séverin a eu comme invité Vivien Romain Manangou, coordonnateur national du mouvement Debout pour le Congo (DPC). En face du présentateur, ce dernier s'est bien défendu dans les questions parfois embarrassantes. S'il a critiqué l'actuelle gestion du pays, ce qui n'étonne pas pour un leader de l'opposition, l'ancien compagnon de Guy Brice Parfait Kolélas a proposé des réformes concernant les problèmes d'eau, d'électricité, d'insécurité, etc. A propos de l'affaire de concession des terres au Rwanda, par exemple, qui fait couler beaucoup d'encre et de salive, son mouvement se prononce pour la publication de cet accord et l'organisation d'un référendum «*quel que soit ce qu'il y a dans cet accord*».

Une femme astucieuse

La scène se serait passée à Massengo, un quartier de Djiri, le neuvième arrondissement de Brazzaville. Une femme revenant d'une veillée funèbre a eu une géniale idée pour se sauver d'un braquage et, peut-être, d'une agression plus grave de la part des bédés noirs qu'elle a aperçus à une centaine de mètres, à 5h du matin. Elle a tout simplement simulé la folie et s'est mise à parler seule comme une vraie folle. Cette improvisation lui a réussi, puisque les bandits l'ont laissée poursuivre son chemin. Génial, mais très risqué!

Bouansa dans l'eau

Il n'avait pas plu pendant plus de deux mois dans la communauté urbaine de Bouansa, dans le département de la Bouenza, à 250 km au sud de Brazzaville. Puis, brusquement, les 24 et 25 avril 2024, alors que les paysans se plaignaient de la rareté des pluies, le ciel s'est fâché, déversant des trombes d'eau. Deux jours de pluies diluviennes, qui ont provoqué des inondations. Les quartiers les plus touchés étant Badondo et Terrain gazonné. Un premier bilan fait état de plus de 30 ménages qui avaient les pieds dans l'eau. Les sinistrés attendraient encore d'être pris en charge. La météo n'a pas fini de surprendre. La crise environnementale mondiale est passée par-là.

Un début d'érosion qui ne préoccupe personne

Une érosion se met en place au jour le jour au croisement de l'avenue Edouard Renard (prolongement de l'avenue Fouékélé, qui débouche sur l'avenue Trois Francs) et la rue Kitengué (désormais goudronnée), à Bacongo, le deuxième arrondissement de Brazzaville. Les collecteurs des deux routes sont bouchés. Les eaux de pluie sont en train de dégrader cette intersection. A l'allure où cette chaussée se dégrade, bientôt elle sera un cratère et va finir par être coupée si aucune solution n'est envisagée. Et comme personne n'y pense, imaginez ce qu'il adviendra!

AUBEVILLE

Ultimes étapes du futur centre des jeunes

Les travaux du futur centre d'insertion et de réinsertion des jeunes d'Aubeville, dans la Bouenza (au sud-ouest de Brazzaville), sont en évolution, mais le site reste difficile d'accès. Le constat a été fait il y a un peu plus d'une semaine par le ministre en charge de la Jeunesse, Hugues Ngouélondélé, au terme de sa dernière visite sur les lieux.

de la route en cette période est catastrophique. L'année dernière on parcourait le tronçon qui y donne accès en 20 ou 30 minutes, il en faut plus aujourd'hui»,

L'eau et l'électricité posent aussi un problème.

Les travaux amorcés à Aubeville répondent à la problématique de la prise en charge de la je-

Les finitions avancent très vite et se concentrent sur les petites retouches. La visite effectuée sur ce site par le ministre Hugues Ngouélondélé lui a permis d'être édifié sur l'évolution des travaux, leur rythme et leur qualité. «C'est une visite de routine», a-t-il indiqué.

L'entreprise en charge des travaux a construit plus de vingt bâtiments et réhabilité douze anciens. «Le contrôle des travaux nous donne un résultat satisfaisant puisque les travaux sont bien avancés», s'est réjoui le ministre. Il estime qu'à l'allure où ils s'exécutent, «d'ici là on pourra finir et commencer à interner les jeunes gens». Un constat que n'a pas démenti le chef de chantier, Franck Tsouké, bien au



Hugues Ngouélondélé visitant le chantier

contraire. D'après lui, la fin des travaux peut intervenir dans deux ou trois mois. «Les travaux de réhabilitation sont réalisés à 100%, ceux de construction à 80%», a-t-il précisé. Seulement, le site est difficile d'accès. «L'état

a indiqué le ministre Hugues Ngouélondélé. «Cela ne facilite pas l'acheminement du matériel vers le Centre», a, de son côté, déploré le chef de chantier. «Tout cela peut être résolu, s'il y a de la volonté», a rassuré le ministre.

unesse. Il y sera formé aux divers métiers les jeunes déscolarisés ou en décrochage scolaire, les sans-emploi ou les désœuvrés. Le futur centre pourrait recevoir 400 jeunes.

G.S-M.

OPINION

1^{er} mai, une lutte avant d'être une fête

Mercredi 1^{er} mai, Journée internationale des travailleurs et des travailleuses; un jour de solidarité et de militantisme. Car si l'on a commémoré les luttes sociales d'hier, on devrait préparer aussi celles de demain.

C'est une fête importante qu'on aurait tort de ne prendre que comme une journée déclarée chômée et payée. Le 1^{er} mai doit plutôt être un temps fort pour les travailleurs, les syndicalistes et les pouvoirs publics sur ce qu'ils ont fait, sur leur participation effective au développement du pays. Il y a soixante-quatre ans, par exemple, les Congolais hurlaient leur volonté de se développer. Il y a fort à s'interroger aujourd'hui si le pays est sur la bonne voie, alors qu'il l'était déjà les cinq premières années d'après l'indépendance.

Des pans entiers de l'économie sont en déliquescence. Des familles entières vivent dans la misère. Le chômage a atteint des proportions inquiétantes dans la jeunesse, et le secteur privé est dans la morosité. Beaucoup de fonctionnaires dans l'Enseignement, la Santé, les Postes, les Mairies, la Communication, etc., voient leur dignité de travailleurs spoliée. Les salaires n'observent pas toujours une riposte adéquate aux assauts de la vie de plus en chère. Il faut toute une gymnastique pour joindre les deux bouts. Ce qui fait qu'il y a maintenant l'inconscience, l'insouciance, la corruption, l'absentéisme, etc. Bref, un peu partout les conditions de travail se dégradent et pourtant on demande toujours aux travailleurs de fournir plus d'effort. Pendant ce temps, on observe que la gestion des deniers publics laisse à désirer. Beaucoup de Congolais sont scandalisés par le train de vie ostentatoire des autorités publiques, alors que les politiques sociales pour soulager les populations vulnérables produisent de très faibles résultats. Quelle signification a pu avoir pour les travailleurs congolais cette fête?

La fête du 1^{er} mai est d'abord une lutte avant d'être une fête. Et donc la situation sociale du travailleur congolais requiert un mouvement syndical puissant, suffisamment organisé et à l'abri des calculs politiques, capable d'assurer un contre-pouvoir qui puisse faire que les travailleurs qui sont les producteurs des richesses trouvent aussi leur compte dans la répartition des fruits de la croissance.

Franck SOUAPIBOU

Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT

Notaire

Titulaire d'un office notarial sis 30, Avenue Nelson MANDELA (à côté de l'ex FOREVER LIVING, non loin de l'Agence Française de Développement), Centre-ville Brazzaville.

Tél : (00242)04.418.20.81/06540.59.45, B.P : 15.244

E-mail : etudegiscardbavouezaguinot@gmail.com

République du Congo

ANNONCE LEGALE CONSTITUTION

«SCI RENAISSANCE »

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE

AU CAPITAL DE DEUX CENT CINQUANTE ET UN MILLIONS DE FRANCS CFA

SIEGE SOCIAL : CASE J447V, OCH, MOUNGALI 3, BRAZZAVILLE

RCCM : CG-BZV-01-2024-B50-00015

REPUBLIQUE DU CONGO.

CONSTITUTION

Suivant acte sous-seing privé en date à Brazzaville du 13 mars 2024, reçu aux rangs des minutes de Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, Notaire en la résidence de Brazzaville, le 15 avril 2024, enregistré au bureau des domaines et du timbre à Brazzaville, le 19 avril 2024, sous Folio 073/6, numéro 1777, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Forme Sociale: Société Civile Immobilière (S.C.I.);

Objet social: La société a pour objet au Congo: * La propriété, l'acquisition, la gestion, la location et l'exploitation par bail ou autrement de tous biens immobiliers.

Dénomination sociale: «SCI RENAISSANCE » ; **Siège social:** case J447V, OCH, Mougali 3, Brazzaville, République du Congo ;

Durée: quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, sauf cas de dissolution anticipée ou prorogation ;

Capital Social: DEUX CENT CINQUANTE- UN MILLIONS (251.000.000) de FRANCS CFA, divisé en cinq mille vingt (5020) parts de cinquante mille (50.000) FRANCS CFA chacune numérotées de 1 à 5020, entièrement libérées par les associées ;

Déclaration notariée de souscription et de versement: aux termes d'une déclaration de souscription et de versement reçue par Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, le 15 avril 2024 et enregistrée au bureau des domaines et du timbre, à Brazzaville, le 19 avril 2024, sous folio 073/8, numéro 1778, il a été constaté que toutes les parts souscrites ont, intégralement, été libérées par les associées;

Gérance: aux termes d'un procès-verbal d'Assemblée Générale Constitutive en date à Brazzaville du 18 mars 2024, Madame MALELA Poe Paule Peggy, de nationalité congolaise, demeurant à Brazzaville, a été désignée en qualité de gérante ;

Immatriculation au RCCM: La Société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville le 23 avril 2024, sous le numéro CG-BZV-01-2024-B50-00015.

Fait à Brazzaville, le 03 mai 2024

Pour avis
Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT
Notaire.

SOCIETE UBIPHARM-CONGO

Société Anonyme au Capital de 2.280.000.000F.CFA

Siège Social : Zone Industrielle de M'PILA BP 1118

BRAZZAVILLE

RCCM CGIBZV 106 B 34

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 MAI 2024

AVIS DE CONVOCAION

Les actionnaires de la société sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le lundi 27 mai 2024 à 9 h 30 mn, dans la salle de conférence de PEFACO Hôtel Maya-Maya, Aéroport International de Brazzaville, Boulevard Denis Sassou Nguesso à Brazzaville (République du Congo), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

A TITRE ORDINAIRE :

Présentation du rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la société durant l'exercice 2023 ;

- Présentation du rapport général du Commissaire aux comptes sur les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2023 et sur la tenue des registres de transferts de titres ;

- Présentation du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées visées aux articles 438 à 448 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE ;

- Approbation des états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2023 ; Quitus aux Administrateurs ;

- Affectation du résultat de l'exercice 2023 ;

- Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes Titulaire ;

- Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes Suppléant ;

- Pouvoirs en vue des formalités.

L'accès à la réunion est ouvert à tous les actionnaires de la société. Ceux qui seraient empêchés peuvent se faire représenter par un mandataire de leur choix.

Les documents prescrits par la loi sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société à Brazzaville (REPUBLIQUE DU CONGO) pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée.



RD CONGO

Le Vatican suit de près l'affaire Cardinal Ambongo et la justice

Le bras de fer du Cardinal Fridolin Ambongo Besungu, archevêque de Kinshasa, homme-clé du Pape François en Afrique avec la justice congolaise est suivi de près au Vatican. Depuis 2020, le prélat fait partie du Conseil des 9 Cardinaux (C9), venus des cinq continents qui sont les plus proches conseillers du Souverain pontife.

Un émissaire congolais a été reçu au Vatican, au début du mois d'avril, mais rien n'a filtré des entretiens. Les tensions entre le Cardinal et le pouvoir à Kinshasa sont prises très au sérieux à Rome, alors que l'Accord-cadre établissant les relations entre la République Démocratique du Congo et le Saint-Siège,



Le Cardinal Fridolin Ambongo est très proche du Pape François

signé au Vatican en 2016, n'est entré pleinement en vigueur qu'il y a deux ans, après une visite à Kinshasa du Cardinal Pietro Parolin, Secrétaire d'Etat du Saint-Siège.

Le Cardinal Secrétaire d'Etat se félicitait alors d'une collaboration plus fructueuse de l'Eglise congolaise avec les autorités civiles. Collaboration qui connaît des accrocs avec

cette affaire Ambongo, même si à Rome personne ne parle pour l'heure d'une remise en question de cet accord.

En réalité, les tensions entre le pouvoir et l'archevêque métropolitain de Kinshasa ne datent pas d'aujourd'hui. Dans les années 1970, alors archevêque de Kinshasa, le Cardinal Joseph-Albert Malula critiquait sévèrement les dérives autocratiques du président Mobutu Sese Seko tandis qu'en 2011, le Cardinal Laurent Monsengwo Pasinya d'illustre mémoire n'avait pas hésité à qualifier les résultats de la victoire de Joseph Kabila Kabange à la présidentielle de «non conformes, ni à la vérité, ni à la justice».

Alain-Patrick MASSAMBA

GRANDS LACS

Le Rwanda décline sa responsabilité sur les bombardements à Goma

La situation dans l'Est de la RD Congo où le Rwanda est accusé d'injonction et de multiples exactions sur les populations à travers des groupes rebelles préoccupe. Le 5 mai 2024, le gouvernement rwandais par l'entremise du Bureau de son porte-parole a rejeté les accusations portées à son encontre par le Département d'Etat américain concernant le récent bombardement au camp de déplacés de Goma.



Les personnes déplacées de Goma dans l'horreur et la peur

Kigali précise que «la tentative du Département d'Etat américain, dans son communiqué daté du 4 mai 2024, d'attribuer au Rwanda immédiatement et sans aucune enquête préalable la responsabilité de la perte de vies humaines dans des camps de déplacés, est infondée» et que «le Rwanda n'assumera pas la responsabilité du bombardement des camps autour de Goma, ni des défaillances en matière de sécurité et de gouvernance du gouvernement de la RDC».

Kigali affirme que «plusieurs organisations opérant à

Goma, dont Médecins sans frontières, avaient alerté sur les risques posés par l'artillerie lourde installée par les FARDC dans les camps des déplacés. Ces avertissements ont été suivis d'un bombardement meurtrier, observés par des centaines de témoins, y compris des personnes touchées, ainsi que par des coups de feu tirés à bout portant par les FARDC et les forces armées burundaises déployées en RDC sur des manifestants dans un camp de déplacés près de la ville de Goma».

Le gouvernement de Kigali indique en outre: «La désignation du Rwanda comme bouc-émissaire par le gouvernement américain pour les insuffisances et les fautes de la RDC est devenue habituelle et prévisible». Cela conforte selon Kigali, «la position belliqueuse du gouvernement de la RDC, incluant la coalition des FARDC avec la milice génocidaire FDLR, les Wazalendo, les mercenaires européens, les forces de la SADC et les forces armées burundaises».

Le Rwanda estime que la

position du gouvernement américain «soulève de sérieuses questions quant à sa crédibilité en tant que facilitateur dans la région et compromet sa capacité à jouer un rôle constructif en vue d'une solution pacifique». Le Rwanda dénonce par ailleurs que «la communauté internationale, qui affirme soutenir pourtant les processus régionaux allant vers une solution politique et une paix durable, est restée indifférente face au renforcement militaire sans précédent dans l'Est de la RDC, au conflit armé et la situation humanitaire déplorable qui en résulte pour de millions de citoyens congolais».

Kigali rappelle cependant que «le président Félix Tshisekedi et des dirigeants congolais menacent régulièrement d'envahir le Rwanda et de renverser son gouvernement par la force», et que «pour cette raison, le Rwanda continuera de prendre les mesures nécessaires pour assurer la défense totale du territoire rwandais et toutes les mesures légitimes pour défendre le pays».

Aristide Ghislain NGOUMA

MALI

Les nonuplés nés au Maroc ont trois ans

Nés au Maroc en mai 2021, la venue au monde des nonuplés maliens était une première mondiale. D'une seule et même grossesse, ils totalisent trois ans ce samedi 4 mai 2024. Ils sont nés grands prématurés dans une clinique de Casablanca, et vivent aujourd'hui à Bamako avec leurs parents, un couple originaire de Tombouctou. Toute la famille se porte bien. Trois ans après, l'on se souvient d'une naissance multiple à très haut risque.



Les nonuplés avec leur père

Il s'agit d'Adama, Oumou, Hawa, Kadidia, Fatouma, Oumar, Elhadji, Bah et Mohammed. Ces neuf frères et sœurs ont résidé dans l'appartement médicalisé de Casablanca au Maroc avec leurs parents après leur sortie de la clinique Aïn Borja où ils ont vu le jour.

Les nonuplés soufflent donc leur troisième bougie, dans la villa du quartier Niamana Koro, à Bamako, mise à disposition par le gouvernement du Mali où la famille est rentrée en décembre 2022, un an et demi après cette naissance exceptionnelle.

Selon leur père, Abdelkader Arby, «tout se passe très bien dans l'ensemble. Côté santé, les neuf enfants se portent tous très bien». Le père travaille et fait la navette entre Tombouctou et Bamako. La mère, Halima Cissé, au quotidien, est épaulée par plusieurs personnes. Il est loin le temps où les neuf bébés faisaient l'objet d'une surveillance étroite à la clinique Aïn Borja de Casablanca. Les neuf prématurés sont nés à six mois de grossesse, par césarienne. Alors que les médecins n'en avaient détecté que sept à l'échographie.

A la naissance, les plus petits pesaient à peine 500 g. Leur survie et celle de leur mère ont été rendues possibles par la mobilisation exceptionnelle des soignants qui ont accompagné la famille de Tombouctou à Casablanca en passant par Bamako. Tombouctou où réside Souida, la fille aînée du couple. Abdelkader Arby et Halima Cissé ont décidé d'attendre encore un peu que leurs nonuplés grandissent avant d'y retourner.

«C'est ce jour qu'on attend, vraiment, celui d'être à Tombouctou, avec les nonuplés. C'est notre ville de cœur», a affirmé le père des nonuplés.

Alain P. MASSAMBA

POLITIQUE

Les coups d'Etat en Afrique et le retournement des opinions

Dans de nombreux pays d'Afrique, les coups d'Etat ont été une réalité politique récurrente, suscitant des réactions diverses au sein de la population. Alors que certains accueillent ces événements avec enthousiasme, le constat est que celui-ci finit parfois, rapidement par céder la place à la contestation et à la frustration.

Les coups d'Etat, qu'ils soient justifiés par des motifs politiques, économiques ou sociaux, sont souvent accompagnés d'une rhétorique patriotique et anticolonialiste. Cette rhé-

torique peut trouver un écho auprès d'une partie de la population, qui voit dans ces événements une opportunité de rompre avec un passé de corruption, d'injustice et d'ingérence étrangère.

Cependant, les attentes de changement rapide et d'amélioration des conditions de vie sont souvent difficiles à concrétiser. Les nouveaux dirigeants; qu'ils soient militaires ou civils, sont confrontés à des défis complexes, tels que la reconstruction économique, la consolidation de la paix et la restauration de la confiance dans les institutions publiques.

Dans de nombreux cas, les premières mesures prises par

les nouveaux dirigeants sont accueillies favorablement par une partie de la population. Des actions telles que la lutte contre la corruption; la réforme du système judiciaire et la promotion de la transparence peuvent contribuer à renforcer le soutien populaire.

Les espoirs suscités par ces premières mesures peuvent rapidement s'estomper si les dirigeants de transition ne parviennent pas à tenir leurs promesses ou à répondre

aux attentes de la population. Les contestations peuvent alors surgir, alimentées par la déception et le sentiment d'avoir été trahis.

De plus, les régimes militaires au pouvoir sont souvent critiqués pour leur manque de légitimité démocratique et leur propension à violer les droits humains. La répression des manifestations et la restriction des libertés civiles peuvent également susciter des réactions négatives de la

part de la population et de la communauté internationale.

Il est donc essentiel pour les nouveaux dirigeants de travailler à renforcer la confiance du peuple en s'engageant dans un dialogue inclusif, en respectant les principes démocratiques, en répondant aux besoins et aspirations de la population. Seul un engagement sincère pour la bonne gouvernance et les droits humains peut garantir une transition politique réussie et durable en Afrique.

Jean Pascal MONGO-SLYHM (Stagiaire)

«Le Développement est le nouveau nom de la Paix» (Pape Paul VI)

PLATEFORME PUBLIEZ CE QUE VOUS PAYEZ

Des interrogations sur 160 milliards de francs CFA ordonnés pour des projets en trois ans

La représentation congolaise de la Coalition "Publiez Ce que vous payez" (PCQVP) a donné une conférence de presse mercredi 24 avril 2024, à Brazzaville, sur la publication de son 8^e rapport de suivi des investissements publics au ministère de la Santé et de la population, couvrant les exercices 2020, 2021 et 2022. Cette activité intègre sa campagne de plaidoyer pour la transparence. La conférence a été coanimée par Christian Mounzéo, coordonnateur national de cette coalition, Jean Aimé Brice Makosso, coordonnateur adjoint, secrétaire permanent de la Commission Justice et Paix du diocèse de Pointe-Noire, et Mme Rita Espérance Mabyalhat Lhembet, responsable du Programme «Suivi des investissements publics» au sein de cette commission.



J. A. Brice Makosso, Christian Mounzéo et Mme Rita E. Mabyalhat Lhembet

Au regard des défis de santé, le rapport a démontré que sur un échantillon de 55 projets programmés pendant les périodes 2020, 2021 et 2022 dans sept départements: Brazzaville, Plateaux, Kouilou, Pointe-Noire, Bouenza, Sangha et Cuvette, il n'y a aucune raison qui justifie la dépense de 160 milliards de FCFA.

Les résultats de ce rapport sont aussi préoccupants que les précédents, ont souligné les conférenciers. Ce rapport précise que seuls 2% des projets ciblés ont été jugés exécutés, contre 51 % non exécutés. Les projets en cours d'exécution représentent 4% et ceux arrêtés sont à 2%. Selon les animateurs de la conférence de presse, l'information n'a pas été rendue disponible pour 36% des projets et 5% des projets sont méconnus des responsables des structures sanitaires. Le rapport épingle aussi les faibles résultats sur la question de la politique de la gratuité de la césarienne et du traitement du paludisme pour les femmes enceintes et les enfants de moins de 15 ans. Les données collectées ont montré que 17 % seulement des femmes enceintes ont bénéficié de la gratuité du traitement contre le paludisme simple et 6% ont eu la chance d'une césarienne gratuite. L'étude mentionne aussi que pendant la collecte des données les observateurs ont été confrontés à plusieurs obstacles. Le constat dégagé porte notamment sur la non-maîtrise des projets par un grand nombre de responsables de structures sanitaires, l'absence d'archivage sur les actions antérieures et la faible circulation de l'information sur les projets exécutés entre le niveau central et local. Pour y remédier, la coalition a formulé des recommandations au Gouvernement, aux institutions nationales et aux partenaires, dont entre autres: au Gouvernement, de renforcer la communication sur l'information budgétaire avec les directions départementales; aux partenaires de suivre l'exécution des projets dans leurs localités respectives, identifier les projets à problèmes et à l'abandon en vue de susciter leur finalisation et leur mise en œuvre.



Vue partielle des journalistes et des invités

A la Commission nationale de transparence et de responsabilité dans la gestion des finances publiques (CNTR), il est recommandé de veiller à l'application des dispositions de la loi sur la transparence pour la divulgation des informations budgétaires; à la Haute autorité de lutte contre la corruption (HALC) d'investiguer sur les projets, dont les financements ont été engagés à plus de 100%, mais qui sont inexistantes. Au Fonds monétaire international (FMI), la coalition sollicite de renforcer l'appui technique en faveur des organisations de la société civile engagées dans la responsabilité et la redevabilité dans la gestion des finances publiques et aux médias de disséminer les résultats de la mise en œuvre du budget d'investissement dans la santé et d'interpeller les décideurs sur les dysfonctionnements constatés.

"Publiez ce que vous payez" est une plateforme de plus de mille organisations de la société civile à travers le monde engagées dans le plaidoyer pour la transparence et la redevabilité dans la gestion des finances publiques.

Philippe BANZ

CONFLITS D'INTERETS

La première phase de déclaration prolongée

Chaque autorité, dans un élan citoyen et responsable, doit se conformer à déclarer son conflit d'intérêts éventuels devant Emmanuel Ollita Ondongo, président de la Haute autorité de lutte contre la corruption (HALC). Le passage de la première phase de cette déclaration qui devait prendre fin le 30 avril 2024, a été prolongé. Les 29, 30 avril; le 2 et 3 mai, le tour est revenu à Pierre Ngolo, président du Sénat; Thierry Ghislain Maguessa Ebomé, ministre de l'Enseignement technique et professionnel; Isidore Mvouba, président de l'Assemblée nationale; Pascal Tsaty Mabiala, chef de file de l'opposition; Juste Désiré Mondélé, ministre délégué auprès du ministre de l'Intérieur; Raymond Zéphyrin Mboulou, ministre en charge de l'Intérieur; le ministre d'Etat Florent Ntsiba, directeur de cabinet du président de la République; Germain Kiamba, contrôleur général d'Etat de la République ainsi que les institutions rattachées à la présidence de la République.

Les structures, les organes de contrôle que nous sommes, devront cultiver une certaine solidarité, une certaine compréhension. Nous avons salué l'acte de ce matin parce qu'il participe du procès de promotion de la bonne gouvernance, de la transparence. Et il faut dire que le Congo marche vers la construction et la consolidation de la démocratie, en réunissant les conditions qui permettent à tous ceux qui sont à différents niveaux d'être véritablement au service de la République, en se conformant à la loi», a déclaré Pierre Ngolo. Thierry Ghislain Maguessa Ebomé a précisé: «Cette déclaration, nous l'avons faite conformément à la loi et au règlement en vigueur, à la demande beaucoup plus insistante du peuple, qui a besoin de la transparence dans la gestion de la chose publique. Vous constatez que les gouvernants passent ici depuis quelques jours pour que chacun déclare un certain nombre d'éléments qui ne nous mettent pas en conflit d'intérêts dans l'exercice de nos fonctions, et nous pensons que c'est un exercice noble et un exercice de citoyenneté qui appelle à la

transparence».

«Hier c'était la déclaration du patrimoine devant le président de la Cour suprême, aujourd'hui, c'est la déclaration de conflits d'intérêts pour ceux qui seraient en situation réelle, potentielle ou apparente. Nous renforçons le dispositif législatif et réglementaire de cette lutte contre les antivaleurs dans laquelle nous sommes engagés, et c'est une très bonne chose, mais que cela ne soit pas simplement le fait de faire plaisir aux institutions financières internationales, la Banque mondiale, le FMI qui demandent au Congo de mettre de l'ordre dans la gestion des affaires publiques, mais il faut que cela soit une réelle volonté de l'Etat, du Gouvernement, qu'on voulait notamment aller jusqu'au fond des choses, et faire en sorte que demain nous ayons une société qui du point de vue des mœurs, plus assainie», a reconnu Pascal Tsaty Mabiala.

Isidore Mvouba a affirmé: «Dans le cadre de la lutte contre les antivaleurs, le président de la République a mis en place cette institution qui préside Emmanuel Ollita Ondongo. Je constate au passage que le travail est fait avec beaucoup de qualité,



Florent Ntsiba



Isidore Mvouba

beaucoup de professionnalisme. Il s'agit là d'une opération qui concourt à l'amélioration de la volonté de notre pays».



Pierre Ngolo



Pascal Tsaty Mabiala

«Je pense qu'au-delà du geste que je viens de poser, ce qui est important c'est que nous sommes dans une démarche de moralisation de la vie publique, une démarche aussi de renforcer l'éthique des fonctions. Et vous savez que les hautes fonctions exposent aussi à plusieurs aléas, et il est bien d'anticiper ce type d'aléas. Il y a tout un arsenal juridique qui a été mis en place par la volonté du président Denis Sassou-Nguesso, et aujourd'hui aussi c'est de voir que la HALC

est bien opérationnelle, et est en train de faire son travail», a souligné Juste Désiré Mondélé. Pour sa part Florent Tsiba a assuré: «C'est tout ça la transparence, c'est tout ça aussi la démocratie. Je suis venu ici, comme j'ai été à la cour suprême, pour faire la déclaration des biens. On ne peut que s'en réjouir. Les choses sont en bonne marche. C'est un devoir citoyen; ceux qui ne l'ont pas encore fait doivent le faire».

Aybieneve N'KOUKA-KOUDISSA

VIE ASSOCIATIVE

Zonta s'implante à Pointe-Noire

Après son installation à Brazzaville, le tour est venu pour Zonta International de s'installer à Pointe-Noire. Zonta international est une organisation mondiale de leaders et de professionnels qui travaillent pour l'autonomisation des femmes dans le monde par le biais du service et du plaidoyer. La cérémonie d'installation a eu lieu le 13 avril dernier dans la ville océane, en présence de Germain Mbemba Bantsimba, deuxième vice-maire de la ville, sous la présidence de Fernanda Gallo Freschi, vice-présidente internationale du Zonta international.

Zonta international est une structure qui compte plus de 26.000 membres dont plus de 1300 clubs dans plus de soixante-cinq pays à travers le monde. Le Congo-Brazzaville est le pays d'Afrique Centrale où Zonta international compte désormais deux clubs: Zonta club de Brazzaville et celui de Pointe-Noire, Telema. Zonta international envisage un monde où les droits des femmes sont reconnus comme des droits de l'homme; chaque femme sera à même d'atteindre son plein potentiel. Les femmes auront accès à toutes les ressources et sont représentées dans les postes de décision sur le même pied d'égalité que les hommes. Son objectif est d'autonomiser les femmes par le service et le plaidoyer. Mme Yvonne Kouloufoua, mar-

raine du Zonta club Pointe-Noire Telema, a souligné que c'est par Pointe-Noire que le Congo était admis au Zonta international; l'appellation de Zonta club Pointe-Noire Telema a été ordonnée par Zonta international. Elle a fait appel aux membres de Zonta club Pointe-Noire pour qu'elles se mettent debout et agissent avec force afin de mettre la femme au centre de tout. Avant l'installation de Zonta club Pointe-Noire Telema, la vice-présidente de Zonta international a fait comprendre aux membres de Pointe-Noire qu'elles sont là pour le bénévolat, c'est-à-dire au service exclusif des autres. Après le rituel de la remise de la charte à chaque membre, la présidente du Zonta club Pointe-Noire Telema, Philippe Bassinta, a reçu le marteau, qui est le support de sa présidence.



Photo de famille après l'installation de Zonta

Ainsi, la vice-présidente de Zonta international a installé le club de Pointe-Noire. En intronisant le mouvement, la vice-présidente a rappelé une fois de plus l'engagement que ces membres, ont de protéger les autres, d'être leurs modèles, de s'engager à saisir des opportunités permettant de prendre la responsabilité des autres et de travailler en bonne intelligence, à partager les idées de façon positive. La remise des symboles à chaque membre (la rose jaune, la rose Zonta qui symbolise l'amitié et le logo Zonta qui signifie honnêteté et dignité de

confiance) a fini d'asseoir l'organisation de Zonta à Pointe-Noire. Zonta est dérivé d'une langue amérindienne. A noter que les activités de 2024-2025 de Zonta club Pointe-Noire Telema seront axées sur le social en mettant en œuvre le programme de réinsertion des femmes incarcérées à la Maison d'arrêt de Pointe-Noire; sur l'assistance aux filles-mères et la mise en œuvre du programme d'aide à l'autonomisation des femmes en milieu rural, etc.

Madocie Déogratias MONGO

COOPERATION FINANCIERE

La BAD dispose un portefeuille de plus de 250 milliards de FCFA dans quatre grands secteurs

La vice-présidente du Complexe de développement régional, intégration et prestation de services du groupe de la Banque africaine de développement (BAD), Mme Marie-Laure Akin-Olugbade, a eu une séance de travail, le 6 mai 2024 à Brazzaville, avec Mme Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas, Gouverneur national de la BAD au Congo, ministre du Plan, de la statistique et de l'intégration régionale. La vice-présidente apporte son soutien à la mise en place du Plan national de développement et félicite la ministre pour l'élaboration et la clarté de ce plan.

La Banque africaine de développement met en œuvre un portefeuille qui représente à peu près 420 millions de dollars (soit plus de 250 milliards de FCFA) dans quatre grands secteurs: le transport, l'agriculture, la gouvernance et la formation professionnelle (le secteur social).

Mme Marie-Laure Akin-Olugbade a affirmé que la BAD souhaite accompagner le Congo dans le domaine du financement des infrastructures de transport de grands corridors, notamment des corridors entre le Congo et le Cameroun, (la route Ketta-Djoum qui est en voie d'achèvement totale), le corridor entre le Congo et le Gabon ou le corridor entre le Congo et la République centrafricaine.

Dans le domaine de l'agriculture, le développement

de chaînes de valeur, de la promotion de l'agro-industrie, la BAD compte soutenir le Gouvernement dans son projet de sécurité et de souveraineté alimentaire.

Dans le domaine de la formation professionnelle, notamment pour les jeunes, ainsi que dans le domaine de la gouvernance, il s'agit d'accompagner le Gouvernement dans les réformes très audacieuses, qui sont en train d'être mises en place non seulement améliorer la mobilisation des ressources internes, mais aussi pour créer un environnement qui est favorable, attractif pour le secteur privé et également pour la gestion des ressources naturelles.

Dans le domaine de l'énergie, «il y a également des projets qui sont en cours, auxquels nous sommes en train de réfléchir, et puis également



Mme Ingrid Olga Ebouka-Babackas



Mme Marie-Laure Akin-Olugbade

dans le domaine de tout ce qui concerne le capital naturel du Congo, l'économie clima-

que la coopération entre le groupe de la BAD et la République du Congo se porte très bien. «C'est une coopération qui est multiforme, multidimensionnelle. Nous apportons un soutien à la mise en œuvre du Plan national de développement pour lequel je souhaite féliciter Mme le ministre pour l'élaboration et la clarté de ce Plan», a-t-elle affirmé.

La vice-présidente du Com-

les prêts et le portefeuille de 30 milliards de dollars de la Banque dans ses cinq directions régionales et plus de 30 bureaux pays. Elle assure la direction stratégique des travaux de la Banque sur la fragilité et l'intégration régionale.

Aybienevie
N'KOUKA-KOUDISSA

Pour ne pas
manquer
une édition de
La Semaine
Africaine,
mieux vaut
s'abonner

VENTE LIVRE
PERE CHRISTIAN
DE LA BRETESCHE

Titre: «Essais de «démocratie» en République du Congo» (Tome 1)

Prix: 10 000 FCFA

Contact:
Aristide Ghislain
NGOUMA
Journaliste de
La Semaine Africaine
Tél.: 05 500 77 77 /
06 610 77 77
Email: agngouma@
hotmail.fr
agngouma@yahoo.fr

ETUDE MAITRE ANGELIQUE DINAMONA, NOTAIRE

B.P: 4171 ; Téléphone (242) 05 563-72-06; 06 672-54-17

E-mail: etude.me.dinamona@gmail.com

Etude sise 148 bis, rue PANDZOU, Immeuble CONGO-TELECOM, 1^{er} étage
Marché Plateaux Centre-ville

INSERTION LEGALE MISE A JOUR DES STATUTS

Par acte en la forme authentique, en date à Pointe-Noire, du trois décembre deux mille vingt, enregistré dans la même ville le vingt et un avril deux mille vingt et un sous le Folio 077/19 n° 1036, le Notaire soussigné a reçu la refonte des statuts de la Société dénommée :

SOCIETE TRADE ET LOGISTICS CONGO S.A EN SIGLE "GTL"
SOCIETE ANONYME AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION AU CAPITAL DE FRANCS CFA:
DIX MILLIONS
SIEGE SOCIAL: ROND-POINT BOUNDJI, RUE GENERAL ALFRED RAOUL
QUARTIER MPITA, PLASCO
ARRONDISSEMENT I EMERY PATRICE LUMUMBA,
POINTE-NOIRE- REPUBLIQUE DU CONGO

La Société a pour objet, directement ou indirectement, en République du Congo et dans tous autres pays:

- Formation;
- Intérim et du personnel temporaire;
- Placement du personnel
- Appui au recrutement;
- Assistance à la gestion des ressources humaines;
- Prestations et assistance aux navires;
- Service gardiennage;
- Hygiène sécurité environnement;
- Négocier international;
- Logistique (professions maritimes et auxiliaires des transports: consignation des navires, Agence maritime, relevage. Acconage, manutention, entreposage, transitaire ou toutes opérations de transit commissionnaire de transport, commissionnaire agréée en Douane, fret maritime, transporteur maritime, Avitaillement/shipchandler, fret aérien, transports etc. ou toutes activités liées ou pouvant contribuer au développement de ces professions)

Et plus généralement, toutes les opérations commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptible d'en faciliter

l'extension ou le développement, le tout pour son propre compte ou pour le compte des tiers.

L'objet social pourra être modifié dans les conditions prévues par l'Acte Uniforme pour la modification des statuts.

- **Durée:** (99) années, à compter de son immatriculation.

- **Président du Conseil d'Administration:** Monsieur Ousmanou NGAM.
- Dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire en date du vingt et un juin deux mille vingt et un sous le numéro de la formalité au registre d'arrivée: **CG-PNR-01-2021-B-00636.**

- Immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire sous le numéro **CG-PNR-01-2014-B14-00045.**

Pour avis,

Maitre Angélique DINAMONA,
Notaire

Office Notarial Maître Blanche Patricia MBISSI DEDÉ- SOMBO

Notaire à la Résidence de Pointe-Noire

03, Avenue Fayette TCHITEMBO

Immeuble AFRIKAN CAMPUS, en diagonale de Caffé Torino 1^{er} étage, B.P: 469

Tél.: 05.031.39.32/06.885.49.40

Email: mbissi.notaires@gmail.com

AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIETE GLOBAL ENGINEERING

Société A Responsabilité Limitée Pluripersonnelle

Au capital de FCFA: 1.000.000

Siège social: 03, Avenue Fayette TCHITEMBO Immeuble AFRIKAN CAMPUS, en diagonale de Caffé Torino 1^{er} étage (République du Congo)

Société A Responsabilité Limitée Pluripersonnelle

Au capital de FCFA: 1.000.000

Siège social: 03, Avenue Fayette TCHITEMBO Immeuble AFRIKAN CAMPUS, en diagonale de Caffé Torino 1^{er} étage (République du Congo)

Aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche Patricia MBISSI DEDÉ- SOMBO, en date du 28 février 2024, il a été constitué une Société A Responsabilité Limitée dénommée "GLOBAL ENGINEERINA" dont les caractéristiques suivent:

Capital: 1.000.000 F CFA

Objet: La société a pour objet, en République du Congo qu'à l'étranger:

- Prestations de divers services, entrepreneuriat;

- Etude et réalisation des travaux de BTP (Bâtiments et Travaux Publics) Génie civil et rural;

- Services, fourniture et pose de matériels de BTP;

- Mécanique général;

Et généralement, toutes les opérations, financières, commerciales, industrielles, immobilières et mobilières pouvant se

rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes.

Gérant: Monsieur Arouna FOUNSIE, demeurant à Pointe-Noire, quartier MPITA Arrondissement numéro 1 Emery Patrice LUMUMBA.

Cogérant: Monsieur Youssef ABSSI, Chef mécanicien, demeurant à Pointe-Noire (République du Congo) quartier MPITA Arrondissement numéro 1 Emery Patrice LUMUMBA.

Statuts enregistrés à Pointe-Noire Centre folio 041/11 du 29 février 2024 sous le numéro 1767

Société immatriculée au RCCM numéro: PNR-01-2024-B12-00041

Pour avis,
Maître Blanche Patricia MBISSI
DEDÉ-SOMBO.

CÉLÉBRATION DU 47^e ANNIVERSAIRE DU DON DE LA VIE DU CARDINAL EMILE BIAYENDA À PARIS

Mgr Bienvenu Manamika a présidé l'eucharistie en l'église Saint Denis De La Chapelle

Rentré au pays il y a quelques jours après un bref séjour à Paris en France au cours duquel Mgr Bienvenu Manamika Bafoukouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville et président de la Conférence épiscopale du Congo (CEC) a présidé la messe commémorative du 47^e anniversaire de la mort du Cardinal Emile Biayenda en l'église Saint Denis De La Chapelle dans le 18^e arrondissement de Paris. C'était dimanche 21 avril 2024, quatrième dimanche de Pâques de l'année liturgique B.

Une vingtaine de prêtres en séjour en France pour des raisons diverses dont les abbés Paulin Poucouta Yoba, Isaac Robert Bitsoumanou, Rufin Malonga Toumou, Xavier Mbemba Bissemou, etc. ont concélébré cette messe animée par la Schola populaire aile Paris.

Dans la foule des participants à cette messe se trouvaient des chrétiens venus de Belgique, des membres de différents mouvements d'apostolat résidant à Paris, dans les environs et dans d'autres villes de France, vêtus pour la plupart de leur uniforme distinctif : confrérie Sainte Rita, archiconfrérie Notre-Dame du Perpétuel Secours (La Supplique), fraternités féminines catholiques, archiconfrérie Notre-Dame du Suffrage, etc. Pendant son homélie, Mgr Bienvenu Manamika a montré comment le Bon Cardinal avait mis ses pas dans ceux de Jésus son maître qu'il a bien voulu imiter et jusqu'à donner sa vie.

L'archevêque a rendu compte du niveau d'avancement du processus de la Cause de béatification et de canonisation du Cardinal Emile Biayenda, exhortant ainsi le peuple de Dieu à plus de



L'archevêque de Brazzaville conduisant la procession d'entrée à la messe



Une vue des participants à la messe

prière. Il a aussi évoqué des témoignages sur le Cardinal. Cependant : «Le meilleur témoignage que l'on puisse donner au Cardinal, c'est l'unité et la paix», a déclaré le prédicateur. La procession des offrandes a été l'un des moments remar-

quables de cette messe qui a rassemblé les membres de la diaspora congolaise chrétienne résidant en Europe, en France et notamment à Paris qui ont témoigné leur sympathie, réconfort et attachement filial à l'archevêque de Brazzaville,

leur pasteur. La quête organisée à cette occasion a produit la somme de 4.224,8 Euros, soit 2.745.600 de francs CFA. De cette somme, 3.000 Euros, soit 1.950.000 de frs CFA serviront à l'aménagement du site du Mont Cardinal Emile Biayenda dans l'archidiocèse de Brazzaville. Cette joie et cette allégresse se sont poursuivies le dimanche 28 avril 2024, cinquième dimanche de Pâques, à l'occasion de la commémoration des 20 ans d'existence de la Schola populaire, aile Paris.

Gislain Wilfrid BOUMBA
(Sur le reportage de Jean Claude Nkodia de Radio Maria d'après les notes de nos confrères de Paris).

RENCONTRE INTERNATIONALE «LES CURES POUR LE SYNODE»

Le Pape a invité les curés à être des constructeurs d'une Église synodale missionnaire

Trois cents prêtres venant du monde entier ont été invités pour une rencontre internationale des curés de paroisse près de Rome, afin de réfléchir sur la synodalité. Faire ressortir les trésors cachés de leurs communautés, pratiquer le discernement communautaire et partager la fraternité entre prêtres et évêques: ce sont les trois principales recommandations que le Pape François a partagées dans une lettre avec les curés à l'issue de la rencontre internationale «Les curés pour le Synode». Le Saint-Père a invité ceux qui y ont participé à poursuivre et transmettre ce qu'ils ont vécu et appris ces derniers jours.

«Gratitude» et «estime»: le Pape François a profité de cette rencontre le jeudi 2 mai 2024 dans la salle du Synode au Vatican, pour transmettre une lettre dans laquelle il dit se souvenir dans sa prière de tous les curés du monde. Cette audience conclut les trois jours de la rencontre internationale «Les curés pour le Synode» qui avait pour but d'entendre la voix spécifique de ces pasteurs de terrain dans le cadre du processus synodal qui se poursuivra en octobre prochain avec la deuxième session du synode sur la Synodalité.

Ces curés exercent leur ministère dans des contextes très différents, des périphéries des grandes mégapoles aux territoires quasi déserts, des communautés jeunes à celles vieillissantes. «Les curés connaissent très bien tout cela, ils connaissent de l'intérieur la vie du Peuple de Dieu, ses peines et ses joies, ses besoins et ses richesses», écrit le Pape dans sa missive.

Devenir une Église synodale

C'est pourquoi, estime l'évêque de Rome, «une Église synodale a besoin de ses curés: sans eux, nous ne pourrions jamais apprendre à marcher ensemble», et «nous ne deviendrons jamais une Église synodale missionnaire si les communautés paroissiales ne font pas de la participation de tous les baptisés à l'unique mission d'annoncer l'Évangile le trait caractéristique de leur vie». D'où l'exhortation aux curés du Saint-Père à être «des constructeurs d'une Église synodale missionnaire», car les communautés paroissiales doivent devenir de plus en plus des lieux «où les baptisés partent comme disciples missionnaires et vers où ils reviennent pleins de joie pour partager les merveilles opérées par le Seigneur à travers leur témoignage». Les curés doivent donc accompagner leurs communautés et s'engager «par la prière, le discernement et le zèle apostolique» afin que leur ministère soit adapté aux exigences d'une Église synodale missionnaire.

Le Pape a invité ainsi les curés à vivre leur «charisme ministériel spécifique de plus en plus au service des dons multiformes répandus par l'Esprit dans le Peuple de Dieu». Il leur faut urgemment «découvrir», «encourager» et «valoriser» les différents charismes de leurs paroissiens afin de faire ressortir les «nombreux trésors cachés» et se retrouver moins seuls «dans la grande tâche d'évangéliser», en faisant «l'expérience de la joie d'une paternité authentique qui ne domine pas mais qui fait ressortir chez les autres, hommes et femmes, beaucoup de potentialités précieuses».

Le Pape François a suggéré aussi aux curés «d'apprendre et de pratiquer l'art du discernement communautaire, en utilisant pour cela la méthode de la conversation dans l'esprit» en usage pendant la première session du synode. Enfin, il a recommandé de «mettre à la base de tout le partage et la fraternité» entre les curés et leurs évêques, car «nous ne pouvons pas être d'authentiques pères si nous ne sommes pas avant tout fils et frères. Et nous ne serons pas en mesure de susciter la communion et la participation dans les communautés qui nous sont confiées si avant tout nous ne les vivons pas entre nous».

Dernière invitation du Saint-Père, spécifiquement adressée aux curés ayant participé à ces rencontres: «être missionnaire de synodalité», partager l'expérience vécue, animer la réflexion sur le renouveau du ministère de curé et permettre au Secrétaire général du Synode de recueillir leur contribution «irremplaçable», et continuer à parler car, insiste le Pape François: «nous avons besoin de continuer à vous écouter».

(Source: Vatican.News)

OBSEQUES DE L'ABBE SALOMON CLAUSEL MAMBOU A KINKALA

Messe de requiem à la Place mariale de la cathédrale Sainte Monique

Ayant achevé son pèlerinage terrestre le 12 avril 2024, à l'hôpital Mama Yemo de Kinshasa, en République démocratique du Congo (RDC), des suites des complications diabétiques ayant conduit à une insuffisance rénale, l'abbé Salomon Clausel Mambou, prêtre du diocèse de Kinkala, ouvert, accueillant, généreux, très engagé dans la pastorale des malades; a été conduit à sa dernière demeure, au cimetière diocésain de Kinkala, mardi 30 avril 2024, après la messe de requiem célébrée par Mgr Urbain Ngassongo, évêque de Gamboma et de la Province ecclésiastique du Centre (PEC), vice-président de la Conférence épiscopale du Congo (CEC), à la Place mariale de la cathédrale Sainte Monique.

Ont concélébré cette messe, Mgr Ildevert Mathurin Mouanga, évêque du lieu et plusieurs prêtres venus de différents diocèses du pays et de diverses structures de l'Église du Congo dont les abbés Antonio Mabilia, secrétaire général de l'Association des conférences épiscopales de la région de l'Afrique Centrale (ACERAC), Barthel Christel Ganao, recteur du Grand séminaire de théologie Cardinal Emile Biayenda, Vincent Massengo, Félix Maboundou, vicaires généraux de Brazzaville et de Kinkala, Joachim Loumouamou, curé de la cathédrale Sainte Monique de Kinkala.

Dans la foule des participants à cette messe animée par la Schola populaire diocésaine et la chorale diocésaine de Kinkala, figuraient les membres de la fervente communauté paroissiale de la cathédrale du lieu, des religieux, religieuses de diverses congrégations et plusieurs délégations dont celles venues des différentes paroisses où le défunt a exercé son ministère sacerdotal: Kinkembo, Mindouli, Mbanza-Ndougua, etc. et celle

de la paroisse Sainte Rita de l'archidiocèse de Brazzaville qui a vu s'éclorre la vocation presbytérale du défunt et qui a initié, accompagné ses premiers pas vers le sacerdoce, au sein de laquelle pouvaient être distingués les membres de la famille biologique de celui que le Seigneur a consenti de rappeler à Lui.

Au cours de l'homélie, le vicaire général de Kinkala a loué le témoignage de vie de celui qui rassemblait pour la dernière fois le peuple de Dieu en cette mythique Place mariale de Kinkala, témoin des grands événements aussi bien heureux que douloureux qui ont marqué la vie de ce jeune diocèse qui atteindra quarante ans d'existence dans deux ans dont deux décennies de guerres. Aussi, le prédicateur a mis en exergue le salutaire engagement dans la pastorale des malades de ce regretté prêtre qui a permis à plusieurs chrétiens dans les différents endroits où il a exercé son ministère sacerdotal de retrouver la joie d'espérer des lendemains meilleurs après avoir recouvré la guérison grâce aux prières de celui qui a justifié l'organisation de ce rassemblement



Abbé Salomon Clausel Mambou liturgique.

Peu avant la prière du dernier adieu, prononcée par Mgr Ildevert Mathurin Mouanga; Mgr

de Brazzaville: «Dila-Sambila/Sambila-Dila», traduit littéralement par: «Pleurier/Prier; Prier/Pleurier», avant d'instruire les membres de la Schola d'exécuter quelques notes musicales du Ngongui en hommage au regretté prêtre et pour honorer la mémoire du fondateur de la Schola et de celle qui ont accompagné cette œuvre du chant liturgique au fur et à mesure.

Après la messe, le cortège funèbre s'est ébranlé vers le cimetière diocésain où l'évêque de Kinkala a exécuté le rite de la bénédiction de la tombe dans laquelle repose désormais celui qui avait reçu l'ordination presbytérale le 6 septembre



L'évêque de Kinkala exécutant le rite de bénédiction de la tombe

Urbain Ngassongo a exhorté les chrétiens à garder vive la flamme de l'espérance et a encouragé les membres de la Schola populaire à continuer dans le même élan insufflé par feu Mgr Barthélemy Batantu, leur père fondateur, et l'abbé Maurice Mbindi, autrefois aumônier diocésain de la Schola populaire

2006, des mains de Mgr Louis Portella Mbuyu, alors évêque du lieu, en compagnie des abbés Séverin Rodrigue Bamoutissa, d'heureuse mémoire et A. El'Yhombou.

Gislain Wilfrid BOUMBA
(Sur les notes de l'abbé Aubin BANZOUZI, vicaire de la cathédrale Sainte Monique de Kinkala).

REMERCIEMENTS

MM. Juvet-Pierre NGOUONO, Florent Jean de Dieu HINDOULA, chef de Famille KAHUNGA et Evard Kevin N'SILOU MADIENGUELA, remercient toutes les personnes qui, de loin ou de près, les ont assistés sous toutes les formes, lors du décès de leur regretté père, grand-père, frère et ami, le nommé Germain N'SILOU. Le décès est survenu le 10 avril 2024 à Brazzaville.

L'inhumation a eu lieu le 25 avril 2024 au cimetière de Loukanga, après la messe de requiem en l'église Saint Kisito de La Mété. «Dieu a donné, Dieu a repris. Loué soit le nom de Dieu.»



FETE PATRONALE DE LA PAROISSE SAINT JOSEPH DE TOUT POUR LE PEUPLE

Mgr Victor Abagna Mossa a invité les chrétiens à pratiquer l'amour véritable

Mgr Victor Abagna Mossa, archevêque émérite d'Owando y a célébrée une messe, dimanche 5 mai 2024, sixième dimanche de Pâques, à l'occasion de la fête patronale en différé de cette paroisse qui a pour équipe presbytérale les abbés Jean Godefroy Esther Biacel Locko (curé) et Delphin Thècle Samba (vicaire).

Après le chant d'entrée exécuté par la chorale Agneau de Dieu de cette paroisse et la salutation par le célébrant, le vice-président du Conseil pastoral paroissial a accueilli l'archevêque émérite d'Owando en indiquant que la paroisse Saint Joseph de Tout pour le peuple située dans une zone sablonneuse de Ngamako et fondée en 1987 par le père Jean Marie Grivaz, de la Congrégation du Saint Esprit est aujourd'hui confrontée à des inondations sans précédent. Les pluies de ces derniers mois de mars et d'avril ont causé des dégâts dans l'église où l'eau a atteint l'autel. «Une attention soutenue doit être accordée à notre paroisse par les évêques de la Conférence épiscopale du Congo pour que la communauté paroissiale puisse vivre dans la quiétude».

Dans son homélie, Mgr Victor Abagna Mossa a invité la communauté paroissiale à aimer et à s'investir davantage pour le rayonnement pastoral de la paroisse. «Saint Joseph, époux de la Vierge Marie et père nourricier de Jésus est le patron des artisans, de ceux qui travaillent de leurs mains. Les chrétiens de cette paroisse dédiée à Saint Joseph travailleur doivent mutualiser leurs énergies pour être au

service des autres. Pourquoi tant de morts et d'enterrements dans notre pays? C'est parce que la pauvreté gangrène nos familles, ou bien nos hôpitaux sont incapables d'offrir des vrais soins de qualité aux patients? C'est parce que les médecins formés à Cuba ne sont plus à mesure d'offrir de vrais soins? En tout cas, pour pallier certains manquements constatés, il faut construire beaucoup d'hôpitaux dans notre pays avec un personnel soignant



La chorale Agneau de Dieu animant la messe

de qualité et conscient de la vie des populations. Jésus a appris le métier de charpentier auprès de son père Joseph et nous sommes appelés à exercer le métier de notre vie selon nos capacités et nos forces. Prions donc pour les Gouvernants afin qu'ils donnent la possibilité et les moyens nécessaires aux



Mgr Victor Abagna Mossa (au milieu) présidant la messe

populations d'apprendre le métier de leur choix comme Joseph et Marie l'ont appris à leur fils Jésus. Joseph a donné à son

souligné que celui qui aime son prochain est fils de Dieu. «Dieu est amour. Jésus est ressuscité, c'est la victoire de l'amour de Dieu envers les hommes. Dans sa lettre aux Corinthiens, l'Apôtre Paul nous interpelle: Tu ne commettras pas de meurtre. Tu aimeras ton prochain comme toi-même. Jésus est mort pour nous sauver du péché et pour le bonheur des hommes», a conclu Mgr Victor Abagna Mossa. Avant la bénédiction finale, l'abbé Jean Godefroy Madila, a souligné: «La présence d'un évêque à la fête patronale de notre paroisse nous reconforte. Ceci à la demande des paroissiens qui ont bien voulu que cela se célèbre avec éclat». L'archevêque émérite d'Owando a remercié la communauté paroissiale sur le choix porté sur sa personne. L'Eglise famille de Dieu est une et indivisible.

Pascal BIOZI KIMINOU

EGLISE EVANGELIQUE DU CONGO (E.E.C)

Culte de clôture du Conseil synodal 2024 à la paroisse de Makélékélé

Trente-huit pasteurs stagiaires ont été consacrés au saint ministère par le président de l'Eglise évangélique du Congo (E.E.C), le révérend pasteur Juste Alain Bakoua. La session ordinaire s'est tenue du 24 au 28 avril 2024 à Matour dans le 1^{er} arrondissement de Brazzaville, sous le thème: «L'Eglise, sel de la terre et lumière du monde», tiré de Matthieu 5:13-16. Ont pris part à cette assemblée religieuse, les membres du bureau synodal, les conseils synodaux, les délégués du consistoire chant d'évangélisation et de mission, les délégués des institu-

La clôture de cette session ordinaire a été marquée par un culte organisé dans la cour de la paroisse de Makélékélé, en présence de Madame la ministre Rosalie Matondo, des autorités politico-administratives et d'autres personnalités.

L'officiante a été la pasteure Azasceau Gantsialellion, le prédicateur, le pasteur Laurent Gaston Loubassou, les groupes de louange au programme étaient: la chorale Tala Nkolo; kilombo bible; chorale Viluka de Loua; kilombo centre de Makélékélé; fanfare Echos du ciel de Bacongo; les sections CBE. Ces groupes de chant ont égaillé les participants au culte.

Le procès-verbal de la 3^e session de la mandature 2020-2024 a été adopté après amendements. Le vice-président, le révérend Guy Locko Elenga a présenté le niveau d'exécution des décisions du synode et du conseil synodal. L'objectif est que l'Eglise joue pleinement

son rôle de sel de la terre et de lumière du monde. Les activités consignées dans ce document au programme sont: Evangélisation et mission, édification et vie spirituelle, gestion administrative et financière, formation, coopération et relation extérieure, deve-



Une vue des nouveaux pasteurs

loppement socioéconomique, consistoire chant d'évangélisation et chant de mission et de département, équipement des locaux administratifs et



Pendant l'exécution du rite de la consécration

des presbytères santé sauvegarde de la biodiversité. Ce projet a été adopté après

pas à se servir de l'Eglise, à respecter les fidèles et les biens de l'Eglise comme un patrimoine sacré» a expliqué à l'assemblée que les vêtements liturgiques leur sont désormais à porter pendant les célébrations culturelles. Le bureau synodal a eu un fonctionnement normal et régulier, ainsi les rayons de travail ont été organisés hebdomadairement tous les mardis, ponctués par plusieurs missions à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Le bureau synodal a tenu de façon constante les réunions de suivi et d'évaluation des activités et les prises de décision en vue d'orienter la vie de l'Eglise.

Darhevie KETTE BONAZEBI (stagiaire)

SEPTIEME DIMANCHE DE PAQUES-B-

«Soyons tous témoin de sa résurrection»

Textes: Ac. 1, 15-17. 20a. 20c-26; Ps. 102; 1Jn 4, 11-16; Jn 17, 11b-19

Chers frères et sœurs en Christ, à quelques jours seulement de la fête d'effusion de l'Esprit-Saint appelée communément: «Pentecôte», la liturgie de l'Eglise nous propose de méditer une merveilleuse prière par laquelle notre Seigneur Jésus-Christ nous a consacré en qualité d'héritiers légitimes de sa mission; cette prière c'est «la prière sacerdotale».

Il est clair que Jésus prie pour ses disciples de tous les temps et par conséquent pour chacun et chacune d'entre nous et demande au Père: «garde-les dans la fidélité... consacre-les dans la vérité!» Qu'est-ce que cela veut dire? Être chrétien, en effet, ce n'est pas une distinction sociale que l'on reçoit par le baptême, mais par ailleurs, être Chrétien, c'est accueillir en nous la Bonne Nouvelle qui inaugure l'extinction du péché, faisant de nous des missionnaires de Jésus dans le monde. Jésus prie pour que nous soyons fidèles, mais cependant, être «Fidèles» qu'est-ce que cela suppose? La fidélité se définit en premier par l'unité.

Dans les Actes des Apôtres, nous voyons comment les Apôtres se sont réunis pour choisir un remplaçant pour Judas Iscariote, afin que le groupe reste complet et uni dans sa mission de répandre la Bonne Nouvelle du Christ. Cette unité était essentielle pour qu'ils puissent être des témoins efficaces de la résurrection du Seigneur. En second, il y a la persévérance. Persévérance dans les épreuves et la souffrance! Tel est ce que dénote l'Evangile de Jean, dans lequel Jésus promet à ses disciples qu'il ne les laissera pas seuls, mais qu'il enverra le Saint-Esprit pour les guider et les soutenir dans leur mission. Il leur assure également qu'ils se réjouiront à nouveau lorsqu'ils se retrouveront après sa mort et sa résurrection. Cette promesse de joie et de réconfort montre l'importance de rester unis malgré les épreuves et les difficultés et le tout confirme le Chrétien dans la fidélité à la volonté de Dieu pour le monde.

Bien-aimés, aujourd'hui, nous sommes tous appelés à être des témoins de l'amour et de la miséricorde de Dieu dans le monde. Comme les Apôtres, nous devons rester unis dans notre mission d'évangélisation, en mettant de côté nos différences et en travaillant ensemble pour répandre la Bonne Nouvelle. L'unité Apostolique est l'idéal du témoignage puissant de la vérité de l'Evangile, et elle continue d'inspirer et de guider l'Eglise aujourd'hui. Que l'Esprit Saint que nous attendons, nous guide et nous inspire dans notre mission d'évangélisation, et que nous puissions nous réjouir ensemble dans la joie de la résurrection. Amen.

Père Cellot Primat NKOUNGA MABIKAS

REMERCIEMENTS

Germain BATAMIO, Victor DIAKABANA, Zacharie MAMPOUYA, Dieudonné TCHIKEBI et la famille KAHUNGA expriment leur profonde gratitude, très sincèrement, à Madame le ministre Rosalie Matondo, au curé de la paroisse Saint-Esprit de Mougali, au pasteur de l'Eglise évangélique du Congo, paroisse Mayangu, aux parents, amis et connaissances pour le soutien spirituel, moral, physique, financier et matériel que vous leur avez apporté lors du décès et des obsèques de leur matriarche, mère, grand-mère Hélène NSANA,



rappelée à Dieu le dimanche 31 mars 2024 et de leur neveu Rigobert PASSI, rappelé à Dieu le lundi 8 avril 2024. Leur inhumation a eu lieu le samedi 20 avril 2024 au cimetière familial du village Ngandou (Mayala), district de Loumo Mbanza-Poudi. «Heureux ceux qui témoignent de la bonté, car Dieu sera bon pour eux».

Que Dieu leur accorde l'éternel repos et que brille à leurs yeux la lumière sans déclin.



MINISTERE DU PLAN, DE LA STATISTIQUE ET DE L'INTEGRATION REGIONALE
 PROJET DE CREATION DES ACTIVITES ECONOMIQUES INCLUSIVES ET RESILIENTES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
ProClimat Congo
 UNITE DE GESTION DU PROJET

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

N° 001/MPSIR/PROCLIMAT-UGP-SPM/24
 RELATIF A L'ACQUISITION DES KITS SCOLAIRES AU PROFIT DES ELEVES EN TROIS (03) LOTS
 (Lundi 06 mai 2024)

1. Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu un prêt de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) et un Don du Partenariat Mondial pour les Paysages Durables et Résilients (PROGREEN pour la mise en œuvre du Projet de Création des Activités Economiques Inclusives et Résilientes au Changement Climatique (ProClimat), et a l'intention d'utiliser une partie de ce financement pour effectuer des paiements au titre du marché d'acquisition des kits scolaires au profit des élèves.

2. L'Unité de Gestion du Projet sollicite des offres fermées de la part des soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir les prestations conformément aux lots suivants :

LOT 1 : Acquisition des kits scolaires au profit des élèves du primaire et du secondaire des départements de Brazzaville, Pool, Niari et Kouilou.

LOT 2 : Acquisition des kits scolaires au profit des élèves du primaire et du secondaire des départements des Plateaux, Cuvette et Sangha.

LOT 3 : Acquisition des kits scolaires au profit des élèves du primaire et du secondaire du département de la Likouala.

3. Chaque lot constituant en soit un marché, l'évaluation sera conduite par lot. Un fournisseur peut soumissionner pour un ou plusieurs lots à la fois, mais ne pourrait qu'être adjudicataire de deux lots au plus.

4. La passation des marchés sera conduite par Appel d'Offres National Restreint (AONR) tel que défini dans le Règlement de passation des marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement (FPI), édition de juillet 2016, révisée en : novembre 2017, Juillet 2018, novembre 2020 et en Septembre 2023 et ouvert à tous les soumissionnaires éligibles tels que définis dans le

Règlement de passation des marchés.

Les soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès de l'Unité de Gestion du Projet ProClimat, sise Impasse du croisement du Groupe Scolaire Remo et l'avenue Maréchal Lyautey, ex-Résidence Air Afrique-Brazzaville ; Tél : +242 06 696 16 10, Email: proclimatcongo@gmail.com, Brazzaville, République du Congo et prendre connaissance du Dossier d'appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessus, de 9 heures à 16 heures tous les jours de lundi à vendredi.

5. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir un dossier d'appel d'offres complet en français à l'adresse mentionnée ci-dessus.

6. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-dessus au plus tard le lundi 27 mai 2024 à 12 heures précises, heures de Brazzaville. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires présents à l'adresse du projet ProClimat mentionnée ci-dessus le lundi 27 mai 2024 à 12H30 minutes.

L'adresse à laquelle il est fait référence est la suivante :

Impasse du croisement du Groupe Scolaire Remo et l'avenue Maréchal Lyautey, ex-Résidence Air Afrique-Brazzaville ; Tél : +242 06 696 16 10, E-mail : proclimatcongo@gmail.com - Brazzaville, République du Congo

Fait à Brazzaville, le 6 mai 2024

Le Coordonnateur
Mexans Sosthène MAYOUKOU



MINISTERE DU PLAN, DE LA STATISTIQUE ET DE L'INTEGRATION REGIONALE
 PROJET DE CREATION DES ACTIVITES ECONOMIQUES INCLUSIVES ET RESILIENTES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
ProClimat Congo
 UNITE DE GESTION DU PROJET

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

N° 002/MPSIR/PROCLIMAT-UGP-SPM/24
 RELATIF A L'ACQUISITION DES KITS (FOURS METALLIQUES) POUR FUMAGE DES PRODUITS DE PECHE EN QUATRE (04) LOTS
 (Lundi 06 mai 2024)

1. Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu un prêt de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) et un Don du Partenariat Mondial pour les Paysages Durables et Résilients (PROGREEN pour la mise en œuvre du Projet de Création des Activités Economiques Inclusives et Résilientes au Changement Climatique (ProClimat), et a l'intention d'utiliser une partie de ce financement pour effectuer des paiements au titre du marché d'acquisition des kits de fumage des produits de pêche.

2. L'Unité de Gestion du Projet sollicite des offres fermées de la part des soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir les prestations conformément aux lots suivants :

LOT 1 : Kits de fumage au profit des populations de la Likouala et de la Sangha

Sous lot Likouala	2500
Kits de fumage (four métallique cuvette en plastique)	
Sous lot Sangha	800
Kits de fumage (four métallique cuvette en plastique)	

LOT 2 : Kits de fumage au profit des populations de la Cuvette et de la Plateaux

Sous lot Cuvette	2500
Kits de fumage (four métallique cuvette en plastique)	
Sous lot Plateaux	1800
Kits de fumage (four métallique cuvette en plastique)	

LOT 3 : Kits de fumage au profit des populations du Pool et de Brazzaville

Sous lot Pool	260
Kits de fumage (four métallique cuvette en plastique)	
Sous lot Brazzaville	1000
Kits de fumage (four métallique cuvette en plastique)	

LOT 4 : Kits de fumage au profit des populations du Niari, Pointe-Noire et du Kouilou

Sous lot Niari	110
Kits de fumage (four métallique cuvette en plastique)	
Sous lot Pointe-Noire	580
Kits de fumage (four métallique cuvette en plastique)	
Sous lot Kouilou	450
Kits de fumage (four métallique+cuvette en plastique)	

3. Chaque lot constituant en soit un marché, l'évaluation sera conduite par lot.

Un fournisseur peut soumissionner pour un ou plusieurs lots à la fois, mais ne pourrait qu'être adjudicataire de deux lots au plus.

4. La passation des marchés sera conduite par Appel d'Offres National Restreint (AONR) tel que défini dans le Règlement de passation des marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement (FPI), édition de juillet 2016, révisée en : novembre 2017, Juillet 2018, novembre 2020 et en Septembre 2023 ; et ouvert à tous les soumissionnaires éligibles tels que définis dans le Règlement de passation des marchés.

Les soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès de l'Unité de Gestion du Projet ProClimat, sise Impasse du croisement du Groupe Scolaire Remo et l'avenue Maréchal Lyautey, ex-Résidence Air Afrique-Brazzaville ; Tél : +242 242 06 696 16 10, E-mail : proclimatcongo@gmail.com, Brazzaville, République du Congo et prendre connaissance du Dossier d'appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessus, de 9 heures à 16 heures tous les jours de lundi à vendredi.

5. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir un dossier d'appel d'offres complet en français à l'adresse mentionnée ci-dessus.

6. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-dessus au plus tard le lundi 27 mai 2024 à 12 heures précises, heures de Brazzaville. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires présents à l'adresse du projet ProClimat mentionnée ci-dessus le lundi 27 mai 2024 à 12H30 minutes.

L'adresse à laquelle il est fait référence est la suivante :

Impasse du croisement du Groupe Scolaire Remo et l'avenue Maréchal Lyautey, ex-Résidence Air Afrique-Brazzaville ; Tél : +242 06 696 16 10, E-mail : proclimatcongo@gmail.com - Brazzaville, République du Congo

Fait à Brazzaville, le 6 mai 2024

Le Coordonnateur
Mexans Sosthène MAYOUKOU

JOURNÉE INTERNATIONALE DU TRAVAIL

Firmin Ayessa réaffirme l'engagement du Gouvernement à promouvoir un travail décent

L'humanité a célébré le 1^{er} mai la Journée internationale du travail. Au Congo, la veille, le Gouvernement, par le biais du ministère de la Fonction publique, du travail et de la sécurité sociale, a délivré un message dans lequel il reste favorable à la promotion du travail décent pour tous. La déclaration a été lue par le ministre d'Etat, Firmin Ayessa, le mardi 30 avril 2024 à son cabinet de travail à Brazzaville.

En fêtant cette journée, les travailleurs du monde entier commémorent la grève sanglante du 3 mai 1886, à Chicago, aux Etats-Unis d'Amérique, pour l'instauration de la journée de travail de 8h. L'édition 2024 de la fête des travailleurs se déroule dans un contexte où, au niveau de l'OIT (Organisation internationale du travail), l'initiative de la coalition mondiale pour la justice sociale, plateforme destinée à promouvoir des politiques cohérentes et à favoriser des investissements en faveur de la justice sociale et du travail décent dans le monde, se met en place progressivement et reçoit, chaque jour, plusieurs manifestations d'intérêt, a fait savoir le ministre du travail. Aussi a-t-il poursuivi: «En perspective, il y a, en effet, la tenue à l'occasion de la 112^e session de la conférence internationale du travail prévue à Genève en Suisse du 3 au 14 juin 2024 d'un sommet de haut niveau qui fixera les principales priorités et actions de cette coalition mondiale pour la justice sociale. Un rendez-vous

auquel notre pays sera présent. Travailleuses et travailleurs du Congo, il est donc temps de renforcer davantage la justice sociale», a dit le ministre de la Fonction publique rendant hommage aux travailleurs, qui sous quelque forme que ce soit, contribuent à développer l'économie nationale. «La journée du 1^{er} mai 2024 se présente à nous comme une occasion toujours renouvelée de repenser à la longue marche des travailleurs pour conquérir leurs droits et les conserver, et aussi et surtout comme une opportunité de célébrer les contributions riches et inestimables que vous apportez à notre société et à l'économie nationale», a-t-il affirmé. La question du travail décent au centre des politiques du Gouvernement, une enquête sur la transition vers la vie active a révélé, entre autres, que le taux de chômage des jeunes de 15 à 35 ans demeure important. Le taux d'informalité ou d'emplois informels se situe à des niveaux encore significatifs, tandis que celui des jeunes qui ne sont ni à l'école, ni en formation, ni en



Le ministre d'Etat Firmin Ayessa

emploi, qui se situe à un niveau élevé, «retient tout autant l'attention du Gouvernement. Voilà qui justifie, si besoin en était, l'initiative du Président de la République qui a décrété "2024, année de la jeunesse". C'est dire combien ce 1^{er} mai a une résonance particulière dans notre pays», a indiqué le ministre de la Fonction publique. En cette année 2024 consacrée à la jeunesse, le ministère de la Fonction publique, un des départements ciblés, entend contribuer à sa réussite. «Au cours de cette année, le Programme de promotion du travail décent (PPTD) 2023-2026 conclu le 8 novembre 2023, sous la haute autorité du Premier ministre, dans le cadre de la coopération liant le Congo et l'OIT, entre également dans la phase de sa mise en œuvre

effective. De même, la feuille de route adoptée par le Congo dans le cadre de l'Alliance 8.7 (plateforme mondiale regroupant les pays et les institutions publiques et privées qui se sont engagés à l'éradication du travail forcé et des pires formes de travail des enfants, est dans sa phase d'opérationnalisation. Le dialogue social constructif entre l'Etat et les organisations professionnelles d'employeurs et de travailleurs se poursuit inlassablement, à travers les négociations des conventions collectives...mais aussi dans le cadre des sessions, prévues cette année, du comité national du dialogue social et de la commission nationale consultative du travail», a annoncé le ministre du Travail.

Esperancia MBOSSA OKANDZE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Formation des formateurs en encadrement doctoral et en andragogie

L'Agence universitaire de la francophonie (AUF), en partenariat avec l'Institut de recherche pour le développement (IRD), a organisé du 22 au 27 avril 2024 à Brazzaville, au profit de dix-huit enseignants chercheurs de l'Université Marien Ngouabi, un atelier national intitulé "Formation des formateurs : encadrement doctoral et andragogie au Congo."

Il s'est agi de former ceux qui formeront à leur tour des enseignants chargés de diriger les travaux de thèses de doctorat dans les universités membres de l'AUF en République du Congo. C'est le Pr Alain Kiyindou, directeur régional Afrique centrale et Grands lacs de l'Agence Universitaire de la francophonie, qui a ouvert les travaux, en présence du Pr Yolande Berton Ofouémé, vice-présidente de l'Université Marien Ngouabi.



Les participants à la fin de l'atelier

Cette initiative de l'AUF s'inscrit dans le cadre du développement des écoles doctorales au Congo, soutenu par le ministère de l'Enseignement supérieur et de l'innovation technologique. La formation visait à renforcer les compétences des enseignants chercheurs en encadrement doctoral et andragogique (formation des adultes), afin que ceux-ci forment leurs pairs à bien encadrer les doctorants dans leur recherche.

A l'occasion du lancement des travaux, le Pr Alain Kiyindou a rappelé les propos de Nelson Mandela: «L'éducation est l'arme la plus puissante qu'on puisse utiliser pour changer le monde». Ainsi, la collaboration avec les enseignants chercheurs pour une meilleure formation des apprenants, peut être un catalyseur pour «transformer le Congo et plus encore l'Afrique centrale et les Grands lacs et ouvrir des nouveaux horizons pour les étudiants», a-t-il indiqué. Pour lui, l'encadrement doctoral est un élément central de la formation doctorale contribuant à la réussite académique et professionnelle du doctorant, tout en enrichissant la communauté académique globale, par la production de recherche originale et de qualité. Il est donc possible, sinon impératif d'établir un lien entre la recherche doctorale et l'innovation, a-t-il dit. Parlant de l'andragogie, le directeur régional de l'AUF la considère comme l'art de la science de l'éducation des adultes centrée sur l'apprenant adulte, reconnaissant ses expériences comme une ressource précieuse pour l'apprentissage. Toutefois l'encadrement doctoral et andragogique au Congo comme partout ailleurs en Afrique fait face à plusieurs défis: le manque des ressources et des formations spécialisées pour les encadrants. Cet atelier était donc l'occasion indiquée pour remédier à ces manquements, en fournissant les outils nécessaires pour une prise en charge efficace et adaptée des doctorants.

Cette formation des formateurs en encadrement doctoral se résume en: guidance académique et scientifique, supports méthodologiques, développement professionnel, supports émotionnel et motivationnel, cadre légal, navigation administrative et académique. A cela s'ajoutent les aspects légaux et éthiques de l'encadrement des meilleures pratiques pour soutenir les doctorants dans leurs recherches; la façon de gérer les situations complexes et les crises potentielles, les techniques pour développer l'autonomie des doctorants, le maintien de leur motivation, etc. Enfin, en prenant l'initiative de former les formateurs en encadrement doctoral, l'AUF renforce une action à inscrire dans le processus de développement du pays. Car le Plan national de développement du Congo (PND) 2022-2026 souligne l'importance de l'éducation et de la recherche pour le développement économique et social.

Gaule D'AMBERT

Ce véhicule a été conçu avec l'appui technique de l'Agence de valorisation de la recherche et de l'innovation (ANVRI) que dirige Patrick Obel Okeli. C'est un établissement public qui promeut les résultats de la recherche et de l'innovation technologique. La présentation de ses caractéristiques techniques stipule qu'il s'agit d'un moyen roulant de marque HOZ Missat 3000, fabriqué par des innovateurs congolais et destiné aux personnes à mobilité réduite. Il fonctionne aussi bien à l'énergie électrique qu'au solaire, avec une capacité totale de cinq places assises dont quatre sur la banquette arrière en plus de celle du conducteur.

Outre cela, ce premier véhicule tricycle hybride congolais dispose d'un coffre pouvant embarquer une tonne de marchandises et est doté d'un écran multimédia; d'une caméra de recul; d'un système de ventilation; d'un essuie-glace; de cinq batteries d'alimentation rechargeables et d'une prise domestique.

De même, il est doté d'un pan-

neau solaire d'une autonomie de 175 kilomètres; des vitres avant, arrière et latérales en polycarbonate, 250 fois plus solides que la vitre ordinaire. C'est un moyen pratique, très opérationnel mais aussi écologique, ne présentant aucun danger pour l'environnement.

D'après les responsables d'ANVRI, "la mise au point de ce véhicule augure de l'espoir pour les jeunes chercheurs et innovateurs congolais. Il se doit d'impulser une nouvelle dynamique au Congo, en accompagnant les porteurs de projets et en favorisant les interventions entre les acteurs publics et privés".

A l'occasion du salon Osiane, l'ANVRI a aussi présenté plusieurs autres produits innovants réalisés par des inventeurs congolais, tels que le séchoir électrique "Moboti", une invention qui donne la possibilité de sécher tous types d'aliments; le "Keba na gaz" qui est un appareil de détection de fuite de gaz... (A suivre).

Alain-Patrick MASSAMBA

PARTENARIAT UNICEF-SALON OSIANE

Un symposium pour sensibiliser les élèves aux méfaits d'Internet

La 8^e édition du salon international de la technologie et de l'innovation de l'Afrique centrale Osiane 2024 tenue du 23 au 26 avril a vécu. Dans son sillage, la représentation de l'UNICEF au Congo, en partenariat avec les promoteurs d'Osiane, le Gouvernement et la société de téléphonie mobile Airtel Congo a organisé le mercredi 24 avril dernier, au palais des congrès, un symposium à l'attention des élèves des collèges et lycées de Brazzaville, sur le thème: «Les ambassadeurs Mwana web vers un Internet responsable».

Ce symposium a consisté en une table ronde animée par le représentant de l'Agence de régulation des postes et communications électroniques (ARPCE), des élèves et étudiants et le représentant résident adjoint de l'UNICEF au Congo, avec pour objectif de sensibiliser en vue de protéger l'enfant contre toutes formes de violences. L'occasion a permis aux panélistes d'exhorter l'assistance à plus d'attention face aux informations véhiculées dans les réseaux sociaux.

Le représentant adjoint de l'UNICEF, Georges Gonzales, a invité les élèves, les enseignants, les parents et les décideurs à adopter de bonnes pratiques en matière d'utilisation d'Internet. «Si le développement rapide des technologies numériques et l'accès croissant à l'Internet offrent de précieuses opportunités d'apprentissage, ils augmentent aussi les risques déjà importants de violences et d'exploitation auxquels sont confrontés les enfants dans le monde. Selon une étude menée par l'UNICEF au sujet des violences basées sur le genre et les violences en ligne en milieu scolaire au Congo, réalisée en 2019, 1 sur 10 élèves enquêtés a été victime de violences en

ligne», a-t-il fait savoir.

Ce symposium, a poursuivi le fonctionnaire onusien, contribue à créer un environnement sûr et propice à l'apprentissage en ligne. «Le projet de renforcement de la résilience du système éducatif par le développement de l'apprentissage numérique au Congo, fruit du partenariat Gouvernement-Airtel Congo-UNICEF, en est un exemple concret, démontrant ainsi les avantages de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans l'éducation. Dans sa phase pilote qui est en cours de réalisation, avec des salles multimédias implan-



Les élèves posant après le symposium

tées dans 10 écoles primaires et 6 centres socio-éducatifs connectés à Internet, les élèves et les enseignants ont accès à des ressources éducatives en ligne. Ce projet prévoit d'ici 2026, de connecter 90 écoles primaires supplémentaires, portant ainsi le nombre total à 100. Il s'agit là d'une initiative qui touchera directement au moins 50.000 élèves, en leur fournissant les compétences numériques fondamentales et

en leur offrant un accès aux ressources éducatives vers la plateforme Learning Passport», a dit Georges Gonzales, qui milite pour la protection des enfants en ligne. «La protection de l'enfant contre toute forme de violences est inscrite dans l'article 19 de la Convention relative aux droits de l'enfant et qui constitue l'une des grandes priorités de l'UNICEF», a-t-il indiqué.

Pascal BIOZI KIMINOU

INVENTION

Présentation du premier véhicule tricycle made in Congo

La 8^e édition du salon Osiane a servi de cadre à la présentation au public du prototype du premier véhicule tricycle hybride fabriqué au Congo par son concepteur, le Congolais Akiéra Obambé, administrateur-manager du startup "HOZ". C'était, le 25 avril 2024, au palais des Congrès à Brazzaville. Un événement exceptionnel qui méritait d'être vécu!



Le tricycle made in Congo

COHABITATION HOMMES-ELEPHANTS EN AFRIQUE CENTRALE

Des expériences fructueuses, mais pas toujours durables

Quelles solutions efficaces et durables à la difficile cohabitation entre humains et animaux et plus singulièrement les éléphants? Si au Congo-Brazzaville, les barrières électriques produisent des résultats encourageants, l'expérience n'est pas sans limites. Et dans d'autres pays comme le Cameroun, le bout du tunnel semble encore bien loin.



Vue d'un pachyderme

Parc national Odzala-Kokoua, dans le département de la Cuvette-ouest, au nord du Congo-Brazzaville. Pour favoriser les conditions d'une cohabitation pacifique entre humains et éléphants, le parc a érigé des barrières électriques.

C'est le projet «Elanga» mis en œuvre par l'ONG américaine Wildlife conservation society (WCS). Elle commence déjà à produire des résultats encourageants. Comme au village Bomassa où 59 familles jouissent désormais de cette forteresse anti-éléphants. «Avant, on souffrait pour nos plantations qui étaient souvent dévastées par les éléphants. Avec l'arrivée du projet Elanga, aujourd'hui dans le village Bomassa nous avons en permanence le manioc, les arachides, la banane et bien d'autres vivres», s'est réjoui Louise Nguougué, mère de famille.

L'initiative de Bomassa a été reprise dans d'autres localités du parc, telles que Ntokou-Pikounda. Au niveau de la sous-région Afrique centrale, lors de la réunion des trois aires protégées de Lobéké au Cameroun, Dzanga-Sangha en Centrafrique et Nouabale Ndoki

au Congo, du 7 au 11 juin 2022 à Bayanga (RCA), il a été recommandé que l'expérience de Bomassa soit documentée et partagée aux autres aires protégées afin qu'elles aussi, de leur côté, voient comment elles pouvaient, selon leur contexte, l'appliquer.

Déjà au niveau du Tri-national la Sangha (TNS), le processus est en cours. «Nous recevons toujours des appels et mails des amis de Djanga-Sangha avec lesquels on partage les informations sur le modèle de Bomassa, sur le design que nous développons ici. Nous recevons beaucoup d'appels», explique Cisquet.

PNCD: Mvandji en sécurité dans l'arche de Noé

Et à quelque 800 km au sud-ouest, une expérience quasiment similaire produit presque les mêmes résultats. «On n'a plus de problèmes avec les éléphants». C'est la réponse qu'Alphonse Makosso donnerait à quiconque l'interrogerait sur la cohabitation entre humains et éléphants à Mvandji. Le secrétaire général de ce village du district de Nzambi dans le département de Kouilou fait allusion aux champs

protégés aujourd'hui dans la Zone agricole protégée (ZAP).

Mais pas de confusion avec la ZAP du ministère de l'Agriculture qui regroupe des agriculteurs dans une zone afin de booster la production agricole.

Cette ZAP est une initiative de l'ONG française Noé en charge du parc national Conkouati-Douli (PNCD) depuis 2021 après le départ en 2018 de WCS. C'est un regroupement de paysans au sein d'un périmètre protégé par une barrière électrique afin de repousser les éléphants qui dévastent les cultures, rendant ainsi la vie difficile à la trentaine de villages des districts de Nzambi et Madingo-Kayes situés à l'intérieur ou à la périphérie du PNCD.

Érigée en décembre dernier, la ZAP de Mvandji est une expérience pilote. Et le mécanisme fonctionne déjà. «Pour l'instant, les champs de cette ZAP sont épargnés, puisque les éléphants ne pénètrent plus dans cet espace», se félicite Christiane Bouity-Matoumba, agricultrice une des bénéficiaires de la ZAP.

L'expérience pourrait s'étendre à d'autres villages «si elle continue

de produire les résultats positifs», a dit Modeste Makani, responsable en charge du développement communautaire au sein de Noé.

Campo et Messok-Ngoyla: dure est la loi des géants de la forêt!

Au Cameroun, le problème se pose dans les localités de Campo, dans le sud du pays frontalière de la Guinée équatoriale et Messok-Ngoyla à l'Est. Ces zones sont considérées ces dernières années comme des épicrocentres de cette coexistence conflictuelle entre l'homme et les bêtes sauvages.

En cause, les animaux des parcs nationaux de Campo Ma'an et de Nki qui abandonnent leurs espaces naturels pour pénétrer dans les villages à la recherche de la nourriture en détruisant champs et plantations et s'attaquant même parfois aux hommes.

Parmi les animaux mis en cause, les éléphants, les rongeurs dont les hérissons et les primates parmi lesquels les gorilles et les guenons. Comme si les feuilles et les fruits sauvages ne suffisaient pas, ces animaux pour répondre à leurs besoins colossaux en nourriture, s'attaquent aux cultures des humains: bananiers, maniocs, cacaoyers, pistaches,.... Toutes les cultures ou presque finissent désormais dans leurs volumineux estomacs.

Plusieurs facteurs sont évoqués. Le cas de l'augmentation de la population d'animaux, résultat d'une conservation «réussie», selon Nkouom Metchio Cyrus, conseiller municipal de Ngoyla et de la proximité avec les parcs.

Si au Congo-Brazzaville on peut se satisfaire d'un début de solution, le problème demeure entier au Cameroun. Et même les barrières électriques sont loin de constituer

SOCIETE

Le chômage des jeunes congolais: délabrement d'une société

Le chômage est un problème majeur qui touche une grande partie de la jeunesse, il peut avoir des conséquences négatives sur l'économie de la société et entraîner l'augmentation de la pauvreté et de la criminalité ainsi que la détérioration d'une santé mentale et physique des personnes vivant avec ce mal.

Au Congo, les jeunes diplômés se tournent vers des petits boulots et sont contraints d'accepter les emplois pour lesquels ils sont surqualifiés, ce qui entraîne une sous-utilisation de leurs compétences et une frustration. Une bonne partie des jeunes laissent leur rêve et se penchent sur les recrutements de l'armée et de la police pour avoir une intégration rapide à la Fonction publique.

Certains pratiquent la vente des articles en ligne, d'autres deviennent des conducteurs de taxi-moto, contrôleurs de bus, vendeurs ambulants et coiffeurs.

Tabitha, diplômée d'un Master en logistique et transport, travaille dans une parfumerie du quartier pour subvenir à ses besoins et celui de ses frères: «une diplômée comme moi en train de travailler pour une dame qui a un niveau moins élevé que moi, cela me minimise vraiment. Ceci n'a jamais été mon rêve, mais pourtant je dois prendre soin de moi et de mes frères. Le manque d'emploi m'oblige à faire ce boulot», se plaint-elle. Le chômage devient endémique dans un pays riche en pétrole; cela entraîne la perte de compétence, les chômeurs de longue durée perdent certaines qualités professionnelles spécifiques liées à leur domaine en raison de l'inactivité prolongée.

Il détruit aussi la confiance et l'estime de soi chez les jeunes, ce qui peut affecter leur capacité à se présenter de manière positive lors des entretiens d'embauche et à saisir de nouvelles opportunités.

Le Gouvernement a pourtant pris plusieurs initiatives pour stopper le chômage. Mais elles ne sont jusque-là pas concrétisées.

Il est important pour ces jeunes chômeurs de chercher des moyens de maintenir leurs compétences, de renforcer leur confiance en eux, de rester connectés au monde professionnel autant que possible. Des soutiens psychologiques sont également utiles dans ces cas.

Le chômage au Congo conduit à des tensions sociales, à des troubles et entraîne aussi les jeunes à s'engager dans des activités criminelles par désespoir. A cette année dédiée à la jeunesse, celle-ci tourne leur regard vers les dirigeants pour leur sortir de la situation de chômage tant décriée.

Rachelvie Faïda KOLELA (Stagiaire)

des solutions durables, car des experts expliquent que les éléphants s'adaptent facilement à toutes les éventualités.

Avec l'abattage ordonné récemment par les autorités gabonaises, il faut aussi redouter la multiplication des migrations de pachydermes vers les pays limitrophes comme le Cameroun, le Congo-Brazzaville

ou la Guinée équatoriale et même au-delà. Ce qui aggraverait significativement le problème. Comme quoi, le problème demeure un rocher de Sisyphe dans le bassin du Congo.

John NDIINGA NGOMA (Avec l'appui de Rainforest Journalism Fund en partenariat avec Pulitzer Center).

Maître Ado Patricia Marlène MATISSA, Notaire

Avenue Félix EBOUE, immeuble «le 5 février 1979»
2ème étage gauche Q050/S (Face Ambassade de Russie),
Centre-ville, Boîte Postale: 18 Brazzaville
Tél Fixe: (+242) 05 350.84.05
E-Mail: etudematissa@gmail.com

AVIS DE CONSTITUTION DE LA SOCIETE DENOMMEE «GTC Engineering»

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital Social de 1 000 000 FCFA
Siège social à Brazzaville
République du Congo

Suivant acte authentique en date du 11 mars 2024 de Maître Ado Patricia Marlène MATISSA, Notaire à Brazzaville, dûment enregistré à la recette des impôts de l'EDT Baongo-Brazzaville, à la date du 12 mars 2024, sous folio 047/002 N°0372, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes:

Dénomination: GTC Engineering

Forme: Société à responsabilité limitée unipersonnelle

Capital Social: 1 000 000 FCFA, divisé en 100 parts de 10.000 FCFA Chacune, souscrites et libérées en totalité.

Siège social: Brazzaville, dans le district d'Ignié, sur la route de Maloukou, Département du Pool (République du Congo).

Objet: La société a pour objet tant en République du Congo que partout ailleurs à l'étranger:

- Les technologies de l'information et de la communication;
- L'installation des équipements de communication électroniques;
- L'importation des équipements de communications électroniques;

- Les prestations de services dans le domaine des technologies numériques;

- La vente des produits informatiques et de télécommunications.

- Et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques, financières, civiles, commerciales, mobilières, immobilières ou industrielles, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tout autre objet similaire ou connexe, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la Société, son extension ou son développement.

Durée: La durée de la société est fixée à quarante-neuf (99) années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier.

Gérance: Monsieur Brice Arnaud DJOMBO est nommé en qualité de gérant.

RCCM: La société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville sous le numéro CG-KKL-01-2024-B13-00006.

Pour insertion légale

Me Ado Patricia Marlène MATISSA
Notaire

Maître Ado Patricia Marlène MATISSA, Notaire

Avenue Félix EBOUE, immeuble «le 5 février 1979»
2ème étage gauche Q050/S (Face Ambassade de Russie),
Centre-ville, Boîte Postale: 18 Brazzaville
Tél Fixe: (+242) 05 350.84.05
E-Mail: etudematissa@gmail.com

AVIS DE CONSTITUTION DE LA SOCIETE DENOMMEE «N'DIAYE LAND SERVICES»

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital Social de 1 000 000 FCFA
Siège social à Brazzaville
République du Congo

Suivant acte authentique en date du 23 février 2024 de Maître Ado Patricia Marlène MATISSA, Notaire à Brazzaville, dûment enregistré à la recette des impôts de l'EDT Baongo-Brazzaville, à la même date, sous folio 037/004 N°0241, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes:

Dénomination: N'DIAYE LAND SERVICES

Forme: Société à responsabilité limitée unipersonnelle

Capital Social: 1 000 000 FCFA, divisé en 100 parts de 10.000 FCFA Chacune, souscrites et libérées en totalité.

Siège social: Brazzaville, au numéro 29 de la rue Augagneur, quartier Baongo.

Objet: La société a pour objet tant en République du Congo que partout ailleurs à l'étranger:

- La vente des pièces détachées d'automobiles.

- Et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques, financières, civiles, commerciales, mobilières, immobilières ou industrielles, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tout autre objet similaire ou connexe, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la Société, son extension ou son développement.

Durée: La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf (99) années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier.

Gérance: Monsieur Ousmane N'DIAYE est nommé en qualité de gérant.

RCCM: La société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville sous le numéro CG-BZV-01-2024-B13-00133.

Pour insertion légale

Me Ado Patricia Marlène MATISSA
Notaire

CHAMBRE NATIONALE DES NOTAIRES DU CONGO
CHAMBRE DEPARTEMENTALE DES NOTAIRES DE BRAZZAVILLE
OFFICE NOTARIAL ONGOLY IKORA
 Camp Clairon, immeuble dit «Petit Flamboyant, 2ème appt. n°2, Centre-ville
 (En face de l'école militaire Général Leclerc)
 BP: 13319
 Tél: 06.674.93.72 / 05.798.85.43 Email:jasmine@office-ongoly.fr
 REPUBLIQUE DU CONGO

"LES OCULAIRES"

Société par Actions Simplifiée à Capital variable
 Capital social Initial: 1.000.000
 Siège social: Brazzaville, 03, Cité flamboyant, près de l'hôpital militaire
 RCCM: CG-BZV-01-2024-B16-00001
 REPUBLIQUE DU CONGO

INSERTION LEGALE

Aux termes d'un acte authentique en date à Brazzaville du 20 mars 2024, reçu par Maître Aude Jasmine ONGOLY IKORA, Notaire en la résidence de Brazzaville, enregistré le 20 mars 2024, à la recette des impôts de Ouenzé, folio 055/6, numéro 0715, il a été constitué une société commerciale présentant les caractéristiques suivantes:

Forme juridique: Société par Actions Simplifiée à Capital variable;
Dénomination sociale: «LES OCULAIRES» SAS;

Siège social: Brazzaville, 03, Cité flamboyant, près de l'hôpital militaire, Centre-ville, République du Congo.

Capital social initial: Un Million (1.000 000) de Francs CFA, divisé en Cent (100) actions de Dix Mille (10.000) Francs CFA chacune entièrement souscrite et libérée.

Objet social: la société a pour objet tant au Congo, que partout ailleurs à l'Etranger entre autres:

L'importation de verres optiques et d'équipements associés;

Le montage de verres optiques et d'équipements associés en référence aux prescriptions ophtalmologiques;

La vente des équipements et accessoires dédiés à l'optique-lunetterie;

A la participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou

industrielles pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

Durée: La durée de la société est de quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de son immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier.

Apports en numéraire: Suivant l'état de souscriptions et de versements annexé à la déclaration notariée souscriptions et de versements, dressé par le Notaire soussigné, en date à Brazzaville du 20 mars 2024 et enregistré le 20 mars 2024, à la recette des impôts de Ouenzé, folio 055/5, numéro 0714, les Associés ont libéré en intégralité leurs actions sociales.

Présidence: Conformément à la troisième résolution du procès-verbal d'assemblée générale constitutive en date à Brazzaville du 20 mars 2024, enregistré le 20 mars 2024, à la recette des impôts de Ouenzé, folio 055/ 5, numéro 0710, Monsieur **KOUAME NGUESSAN Venceslas**, a été nommé en qualité de Président de la société pour une durée de trois (3) années.

Dépôt au Greffe: Les actes constitutifs ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 02/04/2024.

Immatriculation: La société a été immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, le 18/04/2024, sous le numéro **CG-BZV-01-2023-B16-00001**.

Pour insertion

Me Aude Jasmine ONGOLY IKORA, le notaire

COUR D'APPEL DE BRAZZAVILLE
TRIBUNAL DE COMMERCE DE BRAZZAVILLE
CABINET DE MONSIEUR LE GREFFIER
EN CHEF

REPUBLIQUE DU CONGO
 Unité* Travail* Progrès

INSERTION LEGALE

De la dissolution anticipée de la société NORD-EST, société à responsabilité limitée, au capital de 10.000.000 francs Cfa dont le siège social est sis, au 726, avenue de l'OUA, parcelle no26, Section C, Bloc 6, Makélékélé, Brazzaville, immatriculée au RCCM sous le n°CG/BZV-01-2021-B12-000331, le 22/07/2022; Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de ladite société du 19 avril 2024, les associés ont délibéré et adopté la résolution sur la dissolution anticipée et la nomination de Monsieur **BAKALA Eric Wilfried**, commerçant, domicilié au 54, avenue Félix EBOUE, Poto-Poto, en qualité de liquidateur.

En conséquence, vu les dispositions des articles 200, 206, 207 et 737 de l'acte uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, le Tribunal de Commerce de Brazzaville a procédé à l'immatriculation au RCCM de ladite société en date du 23 avril 2024 sous le n° **CG-BZV-01-2024-M09263**, aux fins de la dissolution anticipée de ladite société.

Pour insertion légale,
Greffier en Chef,



AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (SERVICES DE CONSULTANTS)

REPUBLIQUE DU CONGO

«Projet d'aménagement de la route KETTA-DJOURM et de facilitation du transport sur le corridor Brazzaville – Yaoundé, Phase 2»

Secteur: **Transports**

Référence de l'accord de financement: **Prêt n° 2000130014482**
 N° d'Identification du Projet: **P-Z1-DB0-167**

AMI: N° 006-2024/MATIER/DGGT-CEP

1. Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu un prêt du Groupe de la Banque Africaine de Développement pour couvrir le coût du «Projet d'aménagement de la route KETTA-DJOURM et de facilitation du transport sur le corridor Brazzaville – Yaoundé, Phase 2», et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour financer les prestations relatives à «l'élaboration et la présentation du rapport d'achèvement du projet».

Les services prévus au titre de ce contrat comprennent, entre autres:

a. Vérification des hypothèses initiales:

- Rappel des objectifs du projet,
- Evolution de l'environnement économique (brève description de l'évolution de l'économie au cours de la première phase d'exécution du projet),
- Evolution de l'environnement politique (brève description de l'évolution de l'environnement politique),
- Adéquation des objectifs initiaux aux conditions économiques actuelles et perspectives, Adéquation des objectifs initiaux au contexte institutionnel (actuel et futur),
- Obligations contractuelles de l'Accord de crédit et leur application (gestion de projet, manuel de procédures, procédures de passation des marchés et leur actualisation. Examen du niveau de la contribution de l'Etat en rapport avec les prescriptions de l'accord de crédit,
- Respect des clauses en matière d'audit annuel des comptes et des états certifiés de dépenses.

b. Examen de l'organisation du projet:

- Organisation du projet et répartition des compétences;
- La coordination des activités, le management du projet;
- Le Comité de pilotage ou autre structure d'orientation;
- Impact du projet sur le renforcement des institutions du secteur;
- L'implication du secteur privé (bureau d'études, entreprises, contrôle);
- Les relations entre l'Emprunteur et la BAD;
- Les relations avec les autres partenaires financiers et techniques ;

c. Examen de la gestion du projet:

- La passation des marchés (la gestion des dossiers d'appel d'offres et des contrats/marchés);
 - Le suivi comptable;
 - Le contrôle interne/Audit interne;
 - L'examen du système général d'information du projet (fonctionnalité du système et accessibilité des informations concernant le Projet);
 - La gestion financière administrative et comptable;
 - Les procédures de décaissement ; le suivi évaluation;
 - La communication, information et participation des bénéficiaires;
 - La mise en œuvre des mesures de sauvegarde environnementale et sociale, notamment de l'EIES et du PAR pour s'assurer que cette mise en œuvre s'est déroulée conformément à la réglementation environnementale et sociale nationale en vigueur au moment de l'approbation du projet, aux exigences des accords de prêts et aux politiques et directives pertinentes des règles et procédures en matière de sauvegardes environnementale et sociale de la BAD.
2. La Délégation Générale aux Grands Travaux/ la Cellule d'exécution des Projets en partenariat multilatéral au Congo, ci-après dénommé «Organe d'Exécution» invite les Consultants à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants individuels intéressés doivent produire les informations sur leurs capacités et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations ci-dessus citées (CV à jour et signés, lettre de motivation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, copie des diplômes et attestations etc.).
3. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au «Cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque Africaine de Développement», édition d'octobre 2015, qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse: <http://www.afdb.org>.
4. Le Consultant individuel devra satisfaire aux exigences de qualification et d'expérience suivantes:
- Avoir un diplôme de niveau au moins BAC +5 dans le domaine des Transports routiers, travaux publics/génie civil, économie ou assimilé.
 - Avoir au moins dix (10) d'expérience dans le domaine de l'évaluation et de clôture de projets;



- Avoir réalisé, au moins 3 missions d'évaluation (achèvement et ou clôture) des projets routiers; financés par les institutions internationales (la BAD, la Banque Mondiale.);

5. Les consultants seront évalués sur la base de leurs dossiers de candidature, suivant les critères et le barème de notation ci-après:

N°	Critères	Notes
1	Expérience professionnelle générale dans le domaine de l'évaluation de projet : • Si 10 ans dans le domaine de l'évaluation et de clôture de projets en tant qu'expert. 10 points • Si 11 à 15 ans d'expérience dans le domaine de l'évaluation et de clôture de projets en tant qu'expert ... 15 points • Si 16 ans ou plus dans le domaine de l'évaluation et de clôture de projets en tant qu'expert. 20 points.	20
2	Expérience spécifique: Avoir réalisé au moins trois (03) missions d'évaluation (achèvement et/ou clôture) des projets routiers, sur financement des bailleurs internationaux (FIDA, BAD ou BM): • Une expérience deux (02) missions.....60 points, • Plus 5 points par mission supplémentaire pour un maximum de 10 points	70
3	Connaissances en informatique (Word, Excel, PPT, Microsoft Project, ...) et du français.	10
TOTAL		100

6. Les expressions d'intérêt doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le **16 mai 2024 à 10 heures 30 mn (heure locale, TU+1) et porter expressément la mention «AMI N° 004-2024 /MATIER/DGGT-CEP /Sélection de Consultants individuels) / recrutement d'un consultant individuel chargé de préparer et de présenter le rapport d'achèvement du projet»**

À l'attention: Monsieur **BATOUNGUIDIO**, Coordonnateur du Projet, Adresse: 2, avenue de la Base aérienne Marien NGOUABI (Croisement avec le Boulevard Denis TASSOU NGUESSO), 5ème étage de l'immeuble Cheick TAMBADOU, quartier Bagnolles, Brazzaville, République du Congo
 E-mail: ceprbaddggt@gmail.com; payima6@gmail.com

Fait à Brazzaville, le
Le Coordonnateur, BATOUNGUIDIO.-

ANNONCES



ETUDE DE MAÎTRE VICTOR MABIALA
Huissier de justice, Commissaire-priseur à la résidence de Brazzaville
173, Avenue de la Base, Quartier Batignolles
(Arrêt SADEA) Brazzaville
Tél. : 05.577.35.61 / 06.485.78.88
e-mail : etudevictormabilia@gmail.com

AVIS DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES D'IMMEUBLE

A la diligence de la **BANQUE POSTALE DU CONGO S.A**, poursuites et diligences de son Directeur Général, Monsieur **Calixte Médard TABANGOLI**, domicilié en cette qualité au siège de ladite société sis immeuble des centres des chèques Postaux, Rond-point place de la Poste, centre-ville Brazzaville;
Ayant pour conseil Maître **Yvon Eric IBOUANGA**, Avocat, dont le Cabinet est situé à l'immeuble SOPRIM PATTE D'OIE, face à l'ENAM, appartement J.496-B, 1^{er} étage, Mougali III, Brazzaville,
Tél : 06 665 95 59 / 05 556 26 93, BP: 13525;
Il sera procédé à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur de l'immeuble bâti, ci-dessous décrit:

95 59 / 05 556 26 93, BP: 13525;

**Cabinet de Maître Victor MABIALA, Huis-
sier de Justice, Commissaire-Priseur à
la résidence de Brazzaville, 173, Avenue
de la Base, Quartier Batignolles (Arrêt
SADEA) Brazzaville, y demeurant sous-
signé,
Tél: 05 577 35 61 / 06 485 78 88;**

Jour: Samedi le 25 mai 2024 à 9h00;

**Lieu: Salle d'audience du Tribunal de
Grande Instance de Brazzaville**

L'Huissier de justice



N°	DESIGNATION	MISE A PRIX
-1-	Un immeuble bâti situé à Brazzaville (CONGO), Avenue Mayama n°29, quartier 71, Kibouendé, Mayité, (sur l'avenue goudronnée), Arrondissement n°7 Mfilou-Ngamaba, édifié sur un terrain ca- dastéré Section AM, Bloc 204, Parcelle 10, d'une superficie de 471,60m ² , faisant l'objet du titre foncier n°39256	45.000.000 FCFA

Vous pouvez constituer le cahier de charge et faire vos offres au:
Greffe Civil du Tribunal de Grande Instance de Brazzaville;

Maître Yvon Eric IBOUANGA, Avocat, dont le Cabinet est situé à l'immeuble SOPRIM PATTE
D'OIE, face à l'ENAM, appartement J.496-B, 1^{er} étage, Mougali III, Brazzaville, Tél: 06 665

MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE
FONCIERE DE BRAZZAVILLE-CENTRE

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progress

ANNONCE LEGALE N°442/2024/BZ-C INSERTION LEGALE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours: cette procédure concerne les immeubles suivants:

N° d'ordre					
1	31771 du 09-04-24	Sect -, bloc -, Pile -; Sup : 4.000,00m2	VILLAGE IMPANI	POOL	MAMATY Guy
2	31772 du 09-04-24	Sect -, bloc -, Pile -; Sup : 4.000,00m2	VILLAGE IMPANI	POOL	MAMATY Roger Abel
3	31773 du 09-04-24	Sect -, bloc -, Pile -; Sup : 10.000,00m2 soit 1ha	VILLAGE IMPANI	POOL	ASSELE née MAMATY Christine Françoise
4	31706 du 25-03-24	Sect -, bloc -, Pile -; Sup : 8.300,00m2	VILLAGE MBAMBA	POOL	BEMBET NIANINA Tardellia Cynthia
5	31656 du 06-03-24	Sect P13B (ex.P13), bloc 113; Pile 07; Sup : 224,29m2	CASE 160V (QUARTIER MOUKONDO SOPROGI)	4-BZV	Enfants NDONA Catherine
6	31531 du 09-02-24	Sect P4, bloc 66; Pile 13; Sup : 151,68m2	61TER, RUE ZANAGA	4-BZV	ONGATEKE NIMOOU Nadège Valerie
7	31649 du 04-03-24	Sect P3, bloc 60; Pile 02; Sup : 624,85m2	32, RUE MBÉTIS	3-BZV	AMBENDET Guy André
8	31752 du 10-04-24	Sect CB, bloc 37; Pile 3; Sup : 399,98m2	27, RUE KALAKO (EX EBOUAKA)	9-BZV	INKOUA ODZINO Jean Bonheur
9	31737 du 03-04-24	Sect CK, bloc 46; Pile 06bis; Sup : 202,06m2	RUE REVELATION (QUARTIER ITATOLO)	9-BZV	INGOU Grâce Triphène
10	31482 du 26-01-24	Sect P13, bloc 191; Pile 04bis; Sup : 196,15m2	65BIS, RUE MATOMBE (QUARTIER MOUKONDO)	5-BZV	INGOU Quérenne Divine Natacha
11	31738 du 03-04-24	Sect CK, bloc 46; Pile 06; Sup : 201,73m2	RUE REVELATION (QUARTIER ITATOLO)	9-BZV	INGOU Justina Hermina Jemina
12	31727 du 29-03-24	Sect P13, bloc 158; Pile 06; Sup : 159,74m2	68, RUE DELAMART	5-BZV	BILISSOR Alix Audrey Gersaint
13	30071 du 31-03-23	Sect -, bloc -, Pile -; Sup : 1.061,34m2	QUARTIER NGAKOUBA	POOL	NGOTENI Celestin
14	31524 du 08-02-24	Sect P9, bloc 2; Pile 4; Sup : 252,86m2	62, RUE ITOUMBI	4-BZV	MANGO Brice Junior Will
15	31734 du 02-04-24	Sect L, bloc -; Pile -; Sup : 478,53m2	52, RUE CHRISTOPHE COLOMBE (QTIER FLORENT TSIBA)	POOL	MALONGA Alexanne Pauline
16	31525 du 08-02-24	Sect L, bloc 12; Pile 5; Sup : 363,78m2	410, RUE LES RUISSEAUX (EX RUE DE LA MISSION)	3-BZV	MBAMA Fabrice Adolphe
17	31731 du 29-03-24	Sect P3, bloc 92; Pile 11 (ex.6); Sup : 355,67m2	47, RUE LOANGO	3-BZV	GONDO Amelia Algje
18	31729 du 29-03-24	Sect PA, bloc 09; Pile 06 (ex.192); Sup : 349,47m2	CASE N°192 (QTIER MAYA-MAYA BATIGNOLLES)	4-BZV	NGOULOUBI née NDONGO Arielle Gloria Inès
19	30902 du 05-10-23	Sect P9, bloc 171; Pile 10; Sup : 417,75m2	193, RUE MAYAMA	5-BZV	ONDONGO Henri
20	31124 du 1er-12-23	Sect -, bloc -, Pile -; Sup : 48.848,85m2 soit 4ha88a48ca	QUARTIER LIFOUA	POOL	Succession MOUNGOU
21	31608 du 26-02-24	Sect F, bloc -; Pile 3; Sup : 1.245,94m2	QUARTIER 7 ISSOULI	POOL	MPAN Placide
22	31656 du 06-03-24	Sect : Zone non cadastrée; Sup : 153,00m2	17, RUE MPAKA-MATADI (QUARTIER ITSALI LE BLEDE)	7-BZV	MANNOU Gerard Alvario Mahougnon
23	31502 du 31-01-24	Sect P11, bloc 95; Pile 12; Sup : 301,09m2	1571, RUE DONGOU	5-BZV	NGAKOSSO Alain Bruno Richard
24	31523 du 08-02-24	Sect P9, bloc 2; Pile 3; Sup : 167,98m2	62BIS, RUE ITOUMBI	4-BZV	MANGO Brice Junior Will
25	31781 du 12-04-24	Sect P4, bloc 54; Pile 02; Sup : 489,42m2	28, RUE MASSOUKOU	4-BZV	IBATTA Roland Cedar Christophe
26	29012 du 02-08-22	Sect : Zone non cadastrée; Sup : 400,00m2	QUARTIER IHOUEME (ANCIEN PEAGE)	POOL	GAROU MAGARF
27	30982 du 31-10-23	Sect P16, bloc 62; Pile 5; Sup : 177,78m2	112BIS, RUE MBE	6-BZV	KANGA KOUMOU Lionel
28	31038 du 14-11-23	Sect AT, bloc 6; Pile 45; Sup : 410,93m2	71, RUE IBOURITSO (QUARTIER NGAMBIO LA BASE)	4-BZV	NIKA MBOUSSI Berthe Edmonde
29	31775 du 09-04-24	Sect D, bloc 03; Piles 10 et 11; Sup : 1.250,00m2	QUARTIER KONO (NGO)	PLATEAUX	Société Plantation Forestière Ibina Brazzaville (SPFIB)
30	31774 du 09-04-24	Sect D, bloc 02; Piles 4, 5, 6 et 7; Sup : 2.600,00m2	QUARTIER KONO (NGO)	PLATEAUX	Société Plantation Forestière Ibina Brazzaville (SPFIB)
31	31765 du 12-04-24	Sect P10, bloc 70; Pile 8; Sup : 386,73m2	144, RUE TSABA (QUARTIER BONGO)	5-BZV	YASSINE Mohamed Salim
32	31783 du 11-04-24	Sect P8, bloc 204 (ex.109bis); Pile 2 (ex.6); Sup : 173,48m2	57TER, RUE LOUFOULAKARI	4-BZV	NIANGADOU Abdoulaye
33	31185 du 15-12-23	Sect : Zone non cadastrée; Sup : 260,21m2	RUE SAINT THEODORE (QARTIER 715 ITATOLO)	9-BZV	ONDONGO née AKYLANGONGO MAKOUMBA
34	31643 du 01-03-24	Sect U, bloc -; Pile -; Sup : 663,13m2	VILLAGE MOUTOH	POOL	DOUCOURE DEMBA
35	31722 du 17-04-24	Sect : Zone non cadastrée; Sup : 1.600,00m2	2, RUE NGANGA GUILLAUME	POOL	OBOA Serge
36	31491 du 26-01-24	Sect AT, bloc 33; Pile 1; Sup : 335,93m2	457, RUE NKO (QUARTIER PLATEAU DES 15 ANS)	4-BZV	KOUTSIMOUKA Nicole
37	31493 du 26-01-24	Sect P7, bloc 104; Pile 11; Sup : 387,61m2	49BIS, RUE DOLISIE	4-BZV	KOUTSIMOUKA Nicole
38	31494 du 26-01-24	Sect P7, bloc 23; Pile 14 (ex.11); Sup : 208,18m2	QUARTIER OKONGO (ZONE BIALA) OYO	4-BZV	MOYEN Raphaëlle Francia et MOYEN Aimé Marius
39	30436 du 24-06-24	Sect D, bloc -; Pile -; Sup : 625,00m2	78, RUE BACONGO	CUVETTE	MOPENDZA Jean Tous Saint
40	31758 du 04-04-24	Sect P3, bloc 82; Pile 3; Sup : 183,76m2	28, RUE YAOUNDE	3-BZV	WAGUE Mahamadou
41	31781 du 12-04-24	Sect P2, bloc 83; Pile 04; Sup : 201,95m2	31BIS, RUE 5 FÉVRIER	3-BZV	IBATTA AKIAT Saint Christ de Roland
42	31783 du 15-04-24	Sect S (ex.P2), bloc 1; Pile 21 (ex.31bis); Sup : 200,00m2	1TER, RUE LOUOMO (QUARTIER PLATEAU DES 15 ANS JARDIN)	3-BZV	BABA Annie Christiane
43	31667 du 12-03-24	Sect P7, bloc 7; Pile 17 (ex.42); Sup : 362,03m2	10, RUE LAGUE (QUARTIER PLATEAU DES 15 ANS)	4-BZV	BASSEKAMANA Marianne
44	31825 du 25-04-24	Sect P7, bloc 76; Pile 2; Sup : 557,58m2	128, RUE LAGUE	4-BZV	MAYANITH François Thysthère Langevin
45	31763 du 04-04-24	Sect P8, bloc 151; Pile 3; Sup : 706,60m2		4-BZV	LOUVOUMBOU NGASSEBO MALOUCHE Ferdinand

Au-delà de deux (2) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (article 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière).

Fait à Brazzaville, le 06 mai 2024
Le Chef de Bureau, **Gilbert MBANDZA**.

LU POUR VOUS

«Aimé Césaire ou l'illusion de la liberté», le livre posthume de Côme Mankassa

Dans un bel essai à l'écriture éruptive et au ton vigoureusement critique et polémique paru, en 2019, chez Le Lys Bleu Editions, Aimé Césaire ou l'illusion de la liberté, le regretté Côme Mankassa qui fut, entre autres aspects de sa vie publique, journaliste à La Semaine Africaine et professeur à l'Université Marien Ngouabi, nous fait revivre la grande figure du poète de la négritude.

On regrettera au passage que l'éditeur n'ait pas pris le soin de rédiger une notice liminaire sur cet ouvrage posthume livré à la connaissance du public en 2019, soit quatre années après le décès de l'auteur, en 2015. Une telle notice eût permis de comprendre les raisons pour lesquelles l'ouvrage n'a pas été publié du vivant même de l'auteur.

Côme Mankassa adresse un reproche essentiel à Césaire: celui d'avoir tourné le dos à son maître-livre, Discours sur le colonialisme-qui se pose comme une condamnation sans équivoque du système colonial - pour se faire au bout du compte le chantre de l'assimilation: «Avec le pain de l'assimilation et ouvrant les yeux sur la misère d'Haïti, écrit Côme Mankassa, Césaire (...) pensa que la faim et la misère à Haïti constituaient une fatalité. Si colonisation égale chosification, indépendance égale faim et misère, l'assimilation, voilà qui convenait, ne demandait aucun effort particulier puisque le ciel bénédiction pomperait toujours la manne. On serait toujours assez proche du pouvoir d'achat de la métropole (...) Le confort que permettait le statut quo fut le plus fort. On opta pour la fidélité à l'appartenance, à l'assimilation, (...) en mettant sous boisseau Je Discours sur le colonialisme qui, du coup, devenait contraire aux intérêts de son auteur. Discours dérangeant et agaçant que l'auteur eût voulu n'avoir jamais écrit.»

L'option de Césaire en faveur de l'assimilation, Côme Mankassa, avoue en toute liberté d'esprit qu'il ne peut en admettre les raisons: «Intellectuel majeur, homme politique de son pays (...), que n'a-t-il fait de la Martinique un segment de l'humanité politiquement indépendante? Cette question, je la poserai toujours, je la poserai à satiété jusqu'à l'excès en convoquant tous les champs de la redon-

dance.» Et ailleurs ce mot: «Césaire, au lieu de propulser vers la liberté sa négraille inattentivement debout, lui préféra le confort de l'assimilation même au prix d'une genuflexion longue et harassante.» La rudesse de ces mots toutefois ne doit point induire en erreur le lecteur; Côme Mankassa est resté sa vie durant un fervent admirateur du poète martiniquais.

Le terme assimilation appelle ici, une remarque: Césaire ne militait nullement pour une assimilation à la mère patrie, au sens de se fondre et de s'oublier en elle. Ce qu'il recherchait lui et ses partisans, c'était pour tour dire un statut d'autonomie au sein de la métropole. En des termes simples et concrets, il disait: nous choisissons de demeurer dans la métropole, mais nous revendiquons le droit de parler le créole, de pratiquer les us et coutumes liés à notre culture de descendants d'esclaves venus d'Afrique, de transmettre à nos enfants notre histoire singulière et de concevoir pour notre île une politique qui réponde aux attentes de sa population.

L'indépendance de la Martinique! La population martiniquaise dans sa majorité n'y était pas favorable. Bien au contraire, elle s'était prononcée massivement pour le maintien dans le giron de l'Etat métropolitain. Césaire était depuis près d'une décennie, on le sait, une personnalité politique de tout premier plan de son pays (député et maire de Fort-de-France), quand fut publié, en 1955, Discours sur le colonialisme. On serait donc tenté de voir dans la production de ce texte, une sorte d'incongruité morale. Au fond, ça n'en est pas une, car dans le contexte de montée des luttes anti impérialistes de l'époque, il était dans la position de l'intellectuel engagé qui, tout en étant assis dans son fauteuil de maire de Fort-de-France, entendait mélanger sa voix à

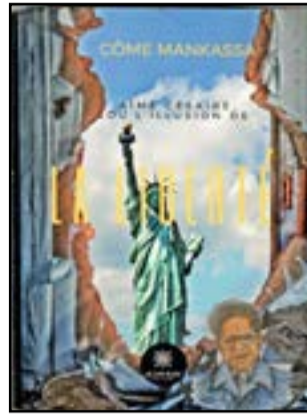


Côme Mankassa

ceux et celles qui, dans le tiers monde et ailleurs, condamnaient le colonialisme.

On a l'impression en lisant Côme Mankassa, qu'à ses yeux, un engagement politique de type anti impérialiste eût permis d'installer en Martinique et par extension dans les Antilles françaises, une république indépendante possédant les moyens de son émancipation politique par rapport à la métropole. CQFD. Un petit espace insulaire comme la Martinique ou la Guadeloupe, reposant sur la monoculture de la canne à sucre et une activité touristique dépendante de l'Etat métropolitain, aurait sombré dans une situation de désordres politiques endémiques. Cette réalité-là, Côme Mankassa en a parfaitement conscience. Il semble cependant ne pas lui accorder la place qu'elle mérite dans l'analyse du choix politique que fit Césaire en faveur de la départementalisation: «Votre indépendance, s'exclama un jour un antillais devant Côme Mankassa, ne sera jamais fiable; voyez la petitesse de vos îles; et pour commencer quelles industries avez-vous, qu'exportez-vous? Votre sous-sol est pauvre.» On peut imaginer d'ici la réponse de l'intellectuel congolais: l'étroussée des Antilles françaises n'invalide en rien la nécessité d'accéder à l'indépendance.

Il ne fait point de doute que l'exemple Haïtien influença le choix politique de Césaire pour la départementalisation. En effet, Césaire avait étudié l'histoire de Saint-Domingue et il savait qu'une indépendance



La couverture du livre

qui s'obtiendrait à l'issue d'une confrontation ouverte avec la métropole, serait vouée à l'échec. Claude Ribbe, un intellectuel antillais contemporain et admirateur de Césaire, cité par Côme Mankassa, partageait d'ailleurs comme bien d'autres intellectuels antillais, l'opinion du poète martiniquais: «Cette révolution coloniale - celle qui eût abouti à l'indépendance de la Martinique, c'est nous qui précisons - à supposer qu'elle ait réussi, aurait obligé les nouveaux maîtres de l'île, comme à Saint-Domingue en 1804, après avoir triomphé de la France, à éliminer les Békés, ce qui aurait provoqué non seulement une guerre civile, mais encore une guerre de couleurs.» Côme Mankassa pour sa part, ballait d'un revers de plume l'argument: «Pourquoi les Békés se seraient-ils singularisés devant la question de l'indépendance et n'auraient pas accepté de faire avec les autres, pour accéder à l'indépendance?»

Deux thèmes complémentaires viennent enrichir la réflexion de l'auteur sur Césaire: le premier porte sur le combat que menèrent au siècle précédent les Afro-Américains pour accéder aux droits et libertés prévus par la constitution des Etats-Unis, le second sur le mouvement nationaliste et messianique des deux rives du Congo, avec ses figures emblématiques, que sont Simon Kimbangu et André Matsoua. Aimé Césaire ou l'illusion de la liberté, un texte plein d'allant qu'on se fera le plaisir de découvrir.

Jean José MABOUNGOU

LIVRE

Thierry-Paul Ifoundza: «Cher Burkina», un témoignage d'amour

Médecin-pneumologue d'origine congolaise exerçant en France, Thierry-Paul Ifoundza est aussi écrivain. À ce titre, il vient de publier aux éditions Maia un récit aux accents d'Essai, «Cher Burkina». Une immersion dans le pays des «hommes intègres». Entretien.

*Le titre de votre livre est explicite: est-ce un amour subit ou un profond sentiment?

**Thierry-Paul Ifoundza: comme je l'annonce dès l'incipit, le Burkina-Faso m'a longtemps fasciné! Je n'ai pas découvert ce pays au débotté, non! Mon témoignage résulte d'un long processus. Depuis mon enfance et mon adolescence au Congo-Brazzaville jusqu'à mon installation en France en passant par l'ex-Union soviétique, je m'imprégnais de tout ce qui renvoyait au Burkina-Faso. Pour tout dire, j'étais en permanence à la recherche du Sahel...



Thierry-Paul Ifoundza...



...et la couverture de son ouvrage

*Parmi l'une des raisons qui ont présidé à cet amour d'abord platonique, ensuite physique, c'est le fait qu'un homme légendaire, un visionnaire, ait dirigé: je parle de Thomas Sankara bien sûr...

**Evidemment comme tout jeune africain des années 1980, je n'étais pas indifférent au personnage de Thomas Sankara, a fortiori quand on sait son aura, son charisme. Je fais miens ici les propos d'un journaliste français - que j'ai d'ailleurs rapportés dans mon livre - à l'endroit de cet illustre homme d'Etat: «Son verbe flamboyant, son béret rouge et son treillis militaire avec colt à la ceinture ont fait le tour du monde. Ses discours, étudiés dans les plus grandes universités, ont enflammé l'ONU, les conférences franco-africaines, les sommets des non-alignés. Reçu par les plus grands, écouté de Pékin à New York, de Moscou à Cuba, de Paris à New Delhi, il a stupéfait par sa franchise, son audace, son franc-parler, assenant leurs quatre vérités aussi bien à Mouhamad Kadhafi qu'à Felix Houphouët Boigny, à Michaël Gorbatchev comme à François Mitterrand: les yeux dans les yeux et en public.» En fait, à travers l'épopée de Thomas Sankara, se déploie «une histoire enfouie sous les cendres du colonialisme français, une géopolitique complexe, des logiques de pouvoir sophistiquées, une atmosphère de complot permanent».

*De fait, vous avez décidé de pénétrer le Burkina-Faso! Mais pourquoi avoir choisi le moment où ce pays est en proie à des «attaques terroristes» et plongé dans des turbulences politiques?

** C'est une pure coïncidence. Et comme ma décision avait été prise depuis longtemps, je n'ai pas voulu y renoncer, c'eût été une lâcheté de ma part. Alors je suis parti de Paris pour Ouagadougou en septembre 2022. Cela m'a permis de m'immerger dans l'imaginaire burkinabé, de tenter de comprendre les ressources morales qui leur permettent d'affronter un quotidien incertain...

*Vous ressortez les atmosphères, en vous promenant dans les marchés, les ateliers de couture et même dans les bars...

** La vie doit continuer malgré tout: c'est à tout le moins ce que j'ai ressenti lors de mes trois voyages en l'espace d'un an et demi. Je puis dire que je suis admiratif de ce peuple pour son intrépidité mais aussi pour sa spontanéité à défendre les intérêts du Burkina.

*C'est ce que d'ailleurs ne manque pas de signifier la quatrième de couverture: Ce qui est frappant dans ce livre, c'est aussi la manière d'aborder les problématiques burkinabé, le récit et la réflexion personnelle. Diriez-vous que votre écriture est «transitive»?

**Oui et non! Oui, parce que je souhaite véhiculer un message, celui de prendre le contrepied de certaines théories pour le moins fantaisistes, à l'image de la présence massive des paramilitaires russes de Wagner ou du sentiment «anti-français». Je n'ai rien constaté de tel. Non, parce que je m'évertue à un travail de langue pour rendre le plus possible mon texte fluide et cohérent. Ce faisant je recours à des procédés littéraires pour exprimer telle ou telle autre idée ou pour atténuer le registre soutenu qu'exige un essai.

*Vous reprenez à votre compte la mission qu'assignait à l'écriture Thomas Sankara...

**«Il est nécessaire, il est urgent que nos cadres et nos travailleurs de la plume apprennent qu'il n'y a pas d'écriture innocente», disait-il. L'écriture innocente n'existe pas, je suis d'accord avec lui. De toute manière, la recherche de la vérité oblige de prendre partie...

Propos recueillis par Sauve-Gérard NGOMA MALANDA

DECOUVERTE

Bertin Dzangué, une passion artistique inspirée d'Antoine Létembet Ambily

Artiste congolais multidisciplinaire, Bertin Dzangué est conteur, crieur, griot, poète, comédien et s'essaie également au roman. Il dit avoir hérité sa démarche artistique de feu l'écrivain Antoine Létembet Ambily. Ses débuts dans le métier de griot partent d'une histoire humanitaire. Il s'était retrouvé à Kinshasa, en République Démocratique du Congo, au camp des réfugiés, pendant la guerre du 5 juin 1997. Dans ce camp, il constatait que les enfants étaient là, malheureux et abandonnés à eux-mêmes. Il avait donc pensé organiser, sur autorisation de l'UNICEF, des soirées de contes qu'il animait trois jours dans la semaine.

Arrivé à Kinshasa, il fera partie de la compagnie de théâtre «Les Intrigants», dans laquelle il faisait la même chose qu'à Kinkolé. Rentré à Brazzaville, il est appelé par des amis, étant donné qu'il n'était pas encore préparé au théâtre, il va se faire remorquer par l'artiste Loukaya Lua Ndouenga pour devenir comédien. Peu après, il représentera le Congo aux 4^{es} Jeux de la Francophonie au Canada, et à la biennale de la langue française en tant que pionnier de cette langue. De là, pendant douze ans, il ne vivra que de l'art en échangeant son

expérience avec ceux qui étaient mieux outillés que lui. Bertin Dzangué est un artiste qui est au centre de tout. Les thèmes qui reviennent souvent dans ses interprétations portent sur l'homme dans ses droits; les conflits inter-hommes; le racisme; la discrimination à l'endroit des êtres vulnérables et la sensibilisation à la citoyenneté; l'appel à l'amour; la motivation des jeunes; l'encadrement par la voix, le texte ou par le message. Il aborde presque tous les thèmes et aucun ne lui est étranger. Tout est en lui, et comme il aime à le dire, «l'intelligence est dans l'air».



Bertin Dzangué

Comme modèles, il y a son grand-père qu'il cite souvent lorsqu'il chante en langue. Il pense également à sa mère, à ceux qui l'ont précédé. Il aime bien Tchicaya U'Tamsi et pense à Sony Labou Tansi. Mais, il a le sang d'Antoine Létembet Ambily, aime-t-il dire à ceux qui veulent l'écouter. C'est son père, et techniquement son oncle. Mais, le jour où Létembet Ambily a suivi pour la première fois son passage à l'émission

«Autopsie» sur la chaîne de télévision DRTV, il s'est exclamé: «Ah, enfin j'ai un héritier!». Bertin Dzangué se permet de dire qu'il a hérité cela de Létembet Ambily. Mais, celui qui l'a beaucoup plus encadré c'est Jean-Blaise Bilombo Samba. Pour le reste, il croit en Dieu. Ce n'est donc pas lui seul qui amène les gens à se lever, mais aussi ceux qui sont là. De la façon exceptionnelle de contextualiser ses textes, estime-t-il, il se nourrit de sa truelle, le bon menuisier de son rabot et un bel artiste de son art. Bertin Dzangué est condamné à l'excellence. Il se rappelle qu'un jour, en voyant sur scène son aîné Ngampika Mpéré, son précurseur couvert de raphia, il se disait, «si je pouvais faire comme lui, ce serait bien». Donc, il n'est pas en train de réinventer la roue, il fait ce que les aînés ont fait avant lui, mais qui est différent de ce qu'il fait.

Alain-Patrick MASSAMBA

Plaidoyer contre vents et marées pour l'accessibilité à la profession de notaire en République du Congo

«Une chose n'est pas juste parce qu'elle est loi mais elle doit être loi parce qu'elle est juste.» (Montesquieu, Esprit des lois)
Le Notariat congolais est régi par la loi n° 017/89 du 29 septembre 1989 portant institution du notariat en République du Congo. Cette loi organique que nous savons souple et douce fixe sans ambiguïté les conditions d'accès à la profession de notaire en son article 36 ainsi qu'il suit :

Article 36 :

Nul ne peut être nommé notaire s'il ne remplit pas les conditions suivantes :

- 1) être de nationalité congolaise ;
- 2) jouir de droits civiques et politiques ;
- 3) être âgé de 25 ans révolus ;
- 4) n'avoir subi aucune condamnation pour des faits contraires à l'honneur, à la probité ou aux bonnes mœurs, ou n'avoir été déclaré en faillite, ni mis en état de liquidation judiciaire, ne pas être ancien officier public destitué, avocat destitué du barreau, fonctionnaire révoqué par mesure «disciplinaire pour faute contraire à l'honneur, la probité ou aux bonnes mœurs ;
- 5) être titulaire de la licence en droit et avoir accompli trois ans de stage dans un office de notaire ...

Cet article simple, concis et assez clair — comme le dirait Portalis, un des rédacteurs du Code civil dit Code Napoléon -, ne demande qu'à être appliqué dans toute sa plénitude sans atermoiement ni préjugé.
Avec une telle loi, qui d'ailleurs

n'a pas besoin d'être interprétée à cause de sa clarté, nous sommes certains que la relève dans le domaine du notariat est assurée sans problème en toute quiétude. Mais, seulement voilà. Nous disions tout à l'heure que la loi n°017/89 du 29 septembre 1989 est une loi souple ou douce, car par définition une loi douce - contrairement à une loi dure - est une loi qui «*oriente, inspire les comportements plutôt qu'à tracer des limites dont le franchissement expose à sanction*» (Pierre Mazeau).
Seulement, voilà ! malheureusement et contre toute attente, notre fameuse loi bien aimée qui a l'avantage de faciliter l'accès au notariat à tout congolais («d'origine» ou non) se trouve être vilipendée du fait de son aspect jugé trop altruiste par une petite poignée de gens assez boulimiques, non moins avares, qui s'agitent activement en coulisses autour d'une table ronde — c'est un secret pour personne -, afin de chercher les voies et moyens en vue de la remplacer par une loi plus dure dont voici un extrait de l'avant-projet •

Article 45

Nul ne peut être nommé notaire s'il ne remplit les conditions suivantes :

- 1) être de nationalité congolaise d'origine ;
- 2) avoir 25 ans au moins et 50 ans au plus ;
- 3) être du diplôme de Master II en droit privé ou d'un diplôme équivalent et du diplôme d'aptitude aux fonctions de notaire ou du

diplôme supérieur du notariat ;
4) avoir accompli cinq (05) années de stage sanctionné par un certificat de fin de stage après une période probatoire de deux... (soit 7 ans de stage, c'est du jamais vu!)

Article 50. al.2 :

Aucun notaire ne peut être maître de stage s'il ne justifie d'au moins huit (8) années d'exercice à compter de son installation effective. Les stages sont organisés par promotion une fois tous les 5 ans.
Etc., etc. Et, j'en passe !
Qu'à cela ne tienne, arrêtons-nous un instant sur le point no 1 de l'article 45 qui fait la mention suivante: «être de nationalité congolaise d'origine. Quelle absurdité, cette théorie n'est qu'une véritable absurdité !
Nous avons pris la peine de souligner l'expression «d'origine», afin d'attirer l'attention sur le caractère à la fois pernicieux et nocif, voire dangereux de la loi projetée. En effet, que veut bien vouloir dire réellement la formule «être de nationalité congolaise d'origine»? Que cherche-t-on à insinuer à travers l'emploi de l'expression «d'origine»? Veut-on nous faire croire qu'il y aurait dans notre pays des vrais congolais («d'origine») et des faux congolais ou des congolais piratés dont l'accès au notariat congolais serait interdit d'office ?
Que des conditions incompréhensibles, contenues dans la nouvelle loi en préparation, dans le seul but de limiter l'accès de nombreuses personnes à la profession de no-

taire considérée à tort comme une sorte de chasse-gardée réservée à une bande de parvenus et à une certaine caste de «vrais congolais» ou congolais «d'origine», comme s'il existait dans notre pays des faux congolais ou des congolais piratés.
Point n'est besoin de modifier une loi juste pour satisfaire des caprices de ceux qui se considèrent être plus congolais («d'origine») que d'autres.
Pour justifier leur aventure, le principal argument porté à bras le corps par les partisans de la réforme de la loi 110017/89 du 29 septembre 1989 est le suivant : «Il y a trop de notaires au Congo Brazzaville comparativement à d'autres pays de notre sous-région, d'où la nécessité de limiter et bloquer l'accès à la profession de notaire au Congo», dit-on.
La question que nous nous posons est celle de savoir : combien de notaires y a-t-il au Congo ? Admettons qu'ils existent beaucoup de notaires au Congo, cependant sont-ils plus nombreux que les avocats, les huissiers de justice ou les magistrats? — Il existe plus de deux mille magistrats dans notre pays, et pourtant l'Etat congolais ne cesse d'en fabriquer davantage dans le souci de couvrir les besoins de plus en plus nombreux des justiciables en matière de droit ; il en est de même pour les avocats ou les huissiers de justice.
Pourquoi les praticiens de ces deux dernières catégories professionnelles ne se plaignent-ils pas autant que les notaires de leur

nombre soi-disant exorbitant ? — Les vraies raisons de la réforme projetée se trouvent donc ailleurs. Suivez mon regard...
C'est pourquoi, l'argumentation selon laquelle il y aurait trop de notaire au Congo pour justifier la réforme de la loi 11 0 017/89 du 29 septembre 1989 ne saurait prospérer, parce que nous savons tous pertinemment que le nombre des notaires au Congo Brazzaville est largement insuffisant non pas par rapport aux autres pays de la sous-région, comme le prétendent les partisans de la Prenons par exemple le cas de la ville de Dolisie, la troisième ville du pays, où l'on n'y trouve qu'un seul notaire : c'est inadmissible ! Comment un seul notaire peut-il faire face aux multiples problèmes liés au règlement des successions dans une grande ville comme Dolisie quand on sait qu'au Congo au moins une personne sur dix meurt chaque année ?
Dès lors, il n'y pas lieu à modification de la loi n° 017/89 du 29 septembre 1989 portant institution du notariat au Congo.
Personne n'est dupe. Le nombre prétendument exorbitant exhibé par les partisans du changement de la loi n° 017/89 du 29 septembre 1989 n'est qu'un faux prétexte qui cache mal leur intention réelle, qui n'est autre que celle de verrouiller l'accès à la profession de notaire au Congo Brazzaville, une profession qu'ils considèrent comme leur propre chasse-gardée.
Toutefois, loin de nous l'idée de nous opposer coûte que coûte au projet de réforme de la loi n°

017/89 du 29 septembre 1989, loin s'en faut ! Notre seul souci consiste uniquement à plaider pour l'accessibilité de tout congolais — «d'origine ?!» ou non, du nord ou du sud, de l'est ou de l'ouest -, à la profession de notaire par des voies légales sans discrimination aucune, ni passe-droit.
Si par extraordinaire et en tout état de cause, le projet de loi relatif à la modification de la loi n°0017/89 du 29 septembre 1989 portant institution du notariat en République du Congo venait à être adopté en l'état, sans amendements substantiels, pour une raison ou pour une autre, nous sollicitons humblement avec toute l'humilité dont un être humain est capable, pour l'intérêt général, que l'on puisse insérer dans la nouvelle loi une disposition prévoyant que :
Tout collaborateur de notaire ayant passé au moins 5 ans de service dans un office notarial et qui réunit les conditions d'accès à la profession de notaire exigées à l'article 36 de l'ancien régime, est inscrit d'office au registre des notaires stagiaires à compter de la date de la promulgation de la présente loi par le Président de la République.
Et, ce sera justice !
Qui dit justice,
Dit reconnaître à chaque citoyen Le droit qui lui revient.
Nous osons croire que notre message trouvera un écho favorable au-delà des collines et des montagnes.
Nous vous remercions pour votre aimable attention.

Igor Bertrand BANZA
Juriste

SCAB-CONGO

SOCIETE PRIVEE DE SECURITE DE GARDIENNAGE DE PERSONNE ET DES BIENS AU CONGO
Au capital de : 100.000.000 F CFA



AVIS DE RECRUTEMENT N° 01/NJB/MBA-DARH/SCAB/04-24

Dans le cadre du renforcement de ses capacités administratives, la SCAB-CONGO S.A., Société privée de prévention et de sécurité au Congo (Brazzaville) recherche un Assistant administratif et paie, suivant le descriptif du poste ci-après :

Appellation: Assistant administratif et paie

Catégorie socioprofessionnelle : Agent de maîtrise

Localisation : Brazzaville, République du Congo

Liaison hiérarchique : Responsable section Administrative et Ressources Humaines

Liaisons fonctionnelles: Assistant paie; Différents services techniques et opérationnels

Missions principales

Gestion administrative du personnel :

- Gérer les entrées et sorties des salariés (paramétrages, intégration en paie, etc.),
- Gestion des divers paramètres administratifs liés à la paie ;
- Suivi des indicateurs administratifs pour soutenir les opérations quotidiennes ;
- Représenter le responsable de service auprès des administrations publiques ou privées (Inspection du travail, Agence congolaise pour l'emploi-ACPE-,

CNSS, etc.)

Gestion paie :

- Il s'occupe de l'ensemble des éléments de rémunération des salariés. Il est chargé d'assurer le traitement de la paie ainsi que la gestion courante des salariés.

Il doit :

- Recueillir et traiter les informations sur les salariés: absences, maladies, augmentations, promotion, indemnités, avantages en nature...

- Etablir les paies dans le respect de législation sociale et conventionnelle dans les délais,

- Assurer les analyses post-paies et les traitements associés.

Autres fonctions :

La présente fiche de poste n'interdit aucune autre fonction liée au poste.

Compétence et qualités requises :

Compétences requises

- BAC +2 minimum en comptabilité et/ou gestion des ressources humaines, gestion d'entreprise ;
- Expérience exigée en paie et prouvée dans les missions administratives d'entreprise ;
- Connaissance maîtrisée en gestion financière et comptable souhaitée ;
- Utilisation maîtrisée des logiciels de paie: Sage paie, etc.
- Maîtrise des outils bureautiques : Word, Excel, Outlook, etc.
- Connaissance en droit du travail.

Qualités professionnelles :

- Faire preuve d'organisation et de rigueur ; Etre polyvalent et flexible ;
- Respecter la confidentialité : Relationnel, autonomie ; Réceptif ;
- Capacité de suppléer au niveau horizontal ou vertical ;
- Capacité d'écoute, d'anticipation et d'adaptation ; savoir planifier ;
- Aptitude à gérer plusieurs dossiers en même temps;
- Réactivité, dynamisme et implication.

Conditions générales :

Suivant les textes et conventions applicables. A définir au jour de l'entretien.

-Date d'embauche prévue: Le plus rapidement possible

Dossier de candidature: Curriculum vitae, lettre de motivation et copie du diplôme: A adresser à :

Par courrier :

E-mail (1) : secrétariat.direction@scab-congo.com

E-mail (2) : agencescab-brazzaville@scab-congo.com

Dépôt de candidature :

SCAB-CONGO S.A., Direction,
121, Avenue Gustave ONDZIEL Face ex-scierie
SOCOBOIS Pointe-Noire ;
SCAB-CONGO S.A., Agence de Brazzaville,
avenue Nelson MANDELA
S'adresser au poste de garde

FOOTBALL/LIGUE 1

Les mets empoisonnés des Cheminots et d'Etoile du Congo...

Le championnat de Ligue 1 devient bizarre. Plus les équipes en découlent en cette fin de saison, plus il indispose. Parce qu'il dément les pronostics. Lors de la 22^e journée, le week-end dernier, on avait tout prévu sauf ces mets empoisonnés de l'AS Cheminots et d'Etoile du Congo servis respectivement aux Diabes-Noirs et à l'AS Otohô.

En déplacement à Brazzaville, l'AS Cheminots a renvoyé sans courtoisie son hôte, Diabes-Noirs (3-0). Cela s'est passé dimanche 5 mai au Stade Président Alphonse Massamba-Débat. C'est la défaite la plus incroyable des Diabes-Noirs. Elle met fin à leur rêve de se rapprocher un peu plus d'une place africaine la saison prochaine et ne manquera pas de susciter des conséquences fâcheuses au sein des "Jaune et noir".

On a pensé que ce serait la seule grande surprise de la journée. Erreur ! Sur la même pelouse, le même jour, l'AS Otohô a essuyé aussi une défaite incroyable, face à l'Etoile du Congo (0-1), car son tombeur trimbalait ses malles de contreperformances ces derniers temps. Une défaite de trop, qui a conduit à l'éviction du staff technique.

On le voit, toutes les équipes n'étaient pas de la fête...



L'AC Léopards poursuit sa trajectoire vers le titre



L'AS Cheminots a infligé une incroyable défaite aux Diabes-Noirs

commencée vendredi 3 mai à Pointe-Noire par FC Kondzo et FC Nathalys. Le match s'est presque entièrement joué à sens unique. Qu'on en juge par le score, le plus volumineux de la journée : 4-0, en faveur de

Kondzo. Le même jour, à Dolisie, le CARA tombait devant le leader, AC Léopards (0-1). Les Fauves, imperturbables, se rapprochent un peu plus du titre. Et pour ce qui est d'AS Vegas-V.Club-Mokanda, les

deux formations ont choisi le chemin du nul (0-0).

Jean ZENGABIO

Rappel des résultats : FC Kondzo-FC Nathalys (4-0), AC Léopards-CARA (1-0), Diabes-Noirs-AS Cheminots (0-3), AS Vegas-V.Club-Mokanda (0-0), Etoile du Congo-AS Otohô (1-0), BNG-AS JUK (2-2), JST-Inter-Club (0-1).

Classement provisoire :

1.AC Léopards (46 points). 2.Inter Club (42 points). 3.AS Otohô (37 points). 4.JST (34 points). 5.Diabes-Noirs (33 points). 6. Etoile du Congo (32 points). 7.CARA (29 points). 8.V.Club-Mokanda (29 points). 9. AS Cheminots (28 points). 10. FC Kondzo (28 points). 11.AS BNG (23 points). 12.AS JUK (23 points). 13.AS Vegas (19 points). 14.FC Nathalys (13 points).

COMPETITIONS CONTINENTALES

Le ministre critiqué pour sa gestion «partiale»

Une série de forfaits du Congo aux compétitions continentales provoque un tollé général, mettant en lumière les défis et les lacunes dans la gestion des différentes disciplines. Les judokas n'ayant pu participer aux récents championnats d'Afrique, du 25 au 28 avril dernier au Caire, en Egypte, faute d'argent, le public pointe du doigt le ministre des Sports Hugues Ngouélongélé, l'accusant de se concentrer uniquement sur le football.

Comme le karaté précédemment ou le volley-ball (tournoi qualificatif zonal à Kinshasa) et bien d'autres disciplines auparavant, la non-participation du judo congolais au tournoi du Caire a alimenté les critiques contre le ministre des Sports. Sur les réseaux sociaux, de nombreux commentaires expriment la frustration du public, déplorant le manque d'attention et de soutien aux autres sports par le ministère.

Alors que le ministre était entre-temps au centre de l'actualité pour la nomination du sélectionneur national par intérim des Diabes-Rouges football, l'opinion publique déplore «un déséquilibre flagrant dans la gestion des ressources et des efforts». Des voix s'élèvent pour dénoncer ce qu'elles perçoivent comme «une préférence exagérée accordée au football au détriment des autres disciplines». Dans ce contexte, les attentes du public envers le ministère des Sports sont claires : «une gestion équitable et transparente de toutes les disciplines sportives» et non pas «une focalisation exclusive sur le football». Les récentes controverses soulignent la nécessité d'une réforme et d'une réorientation des politiques sportives pour garantir le développement global du sport au Congo

Franck SOUAPIBOU

BOXE

Maître Lopa déplore le manque de soutien des autorités du Niari

La boxe anglaise se compte parmi les styles de combats qu'on pratique à Dolisie, la troisième ville du Congo. En séjour dans la capitale de l'or vert, notre collaborateur a rencontré l'un des adeptes de ce sport de combat, Maître Notice Lopa, ceinture noire 1er Dan, fondateur du Boxing Club de Dolisie et entraîneur départemental du Niari. Entretien.

*** Comment en êtes-vous arrivé à la pratique de la boxe ?**

**Mon arrivée à la boxe est comme un destin. En 1989, je suis allé assister au championnat national de boxe qui s'est déroulé ici. Deux boxeurs m'avaient impressionné : Didier Boussoukou et Ngoma Misère. Ils sont actuellement en Europe où ils pratiquent la boxe professionnelle. C'est à partir d'eux que j'ai pris le goût de pratiquer la boxe. Une semaine après, je suis allé m'inscrire dans l'Inter club, section boxe, encadré par les maîtres Epomo Ngouala et Edouard Bissila.

***Parlez-nous de votre parcours ?**

**Après seulement quatre mois d'entraînement, le staff technique m'a engagé en 1999 au championnat départemental de la boxe du Niari, dans la catégorie mi-mouche. Je suis sorti meilleur boxeur du Niari. En 2010, l'équipe du Niari est allée à Pointe-Noire prendre part à une rencontre inter-départements. Là aussi, j'ai remporté la médaille d'or. La même année, je suis sorti meilleur boxeur congolais



Maître Notice Lopa

au championnat national, en remportant la médaille d'or. Fort de cette performance, en 2011, j'ai intégré les Diabes-Rouges, où j'ai passé douze ans.

*** Et comment vous est venue l'idée de créer le Boxing club de Dolisie ?**

**Je tiens à vous informer que j'ai passé douze ans dans l'équipe nationale aux côtés de Loemba Kolodjo, Richard Ngambou, Didier Boussoukou, Misère Ngoma, Apollinaire Foudi, Mouanda et bien d'autres boxeurs, avant de devenir entraîneur national. C'est moi qui ai conduit l'équipe nationale aux 10^{èmes} jeux africains, à Maputo au

Mozambique. De retour à Dolisie, j'ai pensé créer mon propre club que j'ai nommé Boxing club de Dolisie. C'est à l'âge de vingt-cinq ans que j'ai été élu président de la ligue départementale de boxe au Niari, cumulativement avec mes fonctions d'entraîneur départemental.

***Du 25 mai au 2 juin prochain, Pointe-Noire va abriter le championnat national de boxe. Auriez-vous des ambitions ?**

**Mon ambition est d'aller à l'étranger pour me perfectionner à l'encadrement des jeunes, surtout que cette année a été dédiée à la jeunesse par le chef de l'Etat. J'ai un regret, les hautes autorités du Niari (ministres, députés, sénateurs, conseillers, cadres) n'aiment pas le sport. Aucune autorité ne nous accompagne pour l'occupation des jeunes. C'est à peine au mois d'avril 2024, lors de la descente parlementaire de Jérémie Lissouba que nous avons reçu de sa part un don de survêtements. Nous travaillons à ciel ouvert sans ring, les apprenants n'ont pas de gants ni de protège-dents... bref, tout nous manque.

Propos recueillis par Equateur Denis NGUIMBI

FOOTBALL/ RENOUELEMENT DES LIGUES DEPARTEMENTALES

Déjà des insomniaques !

Toutes les ligues départementales de football seront restructurées. La Commission électorale de la Fédération congolaise de football en a fixé les échéances avec précision au cours d'une conférence de presse animée par son vice-président, André Adou. Les conditions aussi seront revues. Tout devra être terminé le 5 juin 2024.

La ligue départementale du Pool sera la première à être renouvelée. Ce sera le 25 mai à 10h, à Kinkala. Suivront celles de Brazzaville (le 25 mai à 15h), du Kouilou-Pointe-Noire (26 mai), de la Lékoumou (27 mai), de la Bouenza (28 mai), du Niari (30 mai), de la Sangha (31 mai), de la Cuvette (31 mai), de la Cuvette Ouest (1er juin), de la Likouala (2 juin) et de Plateau (3 juin).

Ces échéances bousculent maints anciens dirigeants au profil de plus en plus bas et ceux qui tentent de les remplacer. Les assemblées générales électorales à venir sont donc attendues de pied ferme avec un intérêt croissant. Parce qu'elles accoucheront de dirigeants dont les ligues attendent



André Adou en conférence de presse

beaucoup pour se refixer. Mais n'est pas dirigeant qui veut. Les futurs élus seront des hommes et des femmes disponibles, volontaires, serviables, crédibles. Car le football, comme tout sport, est un sacerdoce, toute proportion gardée. Ces gens-là devraient être au courant de l'agonie du football national. Ils sont tenus de donner un contenu nouveau à leur mandat, pour se démarquer des autres, et un programme dont ils prendront soin de mettre à la portée des électeurs.

Des innovations ont été ap-

portées dans les nouveaux statuts des ligues départementales. Le vice-président Adou a insisté là-dessus. Concernant par exemple la composition du bureau des ligues, au lieu de 9 membres, il n'en comptera désormais que 7 dirigeants, notamment un président, un vice-président et 5 membres dont deux femmes. Le secrétaire général et le trésorier ne font plus partie du bureau, mais ils sont nommés par le président élu. Ce dernier déterminera aussi les attributions de chacun des membres.

G.M.

Dernier hommage à Jean Paul Fouani

La Fédération congolaise de football (FECOFOOT) a rendu, le jeudi 2 mai à son siège, un dernier hommage à Jean Paul Fouani, vice-président du Comité exécutif décédé le 17 avril 2024 à Brazzaville et inhumé à Kinkala. Le disparu a consacré sa vie au développement du football congolais. Pour preuve, il a dirigé l'équipe Nico-Nico pendant 37 ans et a été à la tête de la Ligue départementale de Pointe-Noire de 2002 à 2006. A la FECOFOOT, il a été vice-président du Comité intérimaire en 2009 avant d'être élu vice-président du Comité exécutif de 2010 jusqu'à sa mort.

Mise au point de la Fédération des MUCODEC face aux attaques sur les réseaux sociaux

La Fédération des MUCODEC souhaite apporter des éclaircissements sur les récents contenus en ligne à l'encontre de ses dirigeants au cours des mois de mars et avril 2024. Ces contenus sont truffés de déclarations mensongères, d'informations inexacts et d'insultes nécessitant une clarification.

Contenu diffamatoire

Les récentes émissions diffusées sur les réseaux sociaux contre les dirigeants des MUCODEC sont basées sur des informations erronées et des déformations de la réalité. En particulier, nous contestons les interviews avec Monsieur Romain Okombi, ancien salarié des MUCODEC, ainsi qu'un autre individu se faisant passer pour un ancien salarié des MUCODEC. Nous déplorons ici un contenu diffamatoire regorgeant d'erreurs, d'exagérations, d'incohérences, d'insultes et de propos diffamatoires.

Partialité et diffamation

Les intervieweurs en question ont omis de vérifier leurs informations selon les principes déontologiques du journalisme. Leur partialité et leur volonté de nuire ont entraîné des attaques injustifiées contre les dirigeants et cadres des MUCODEC, en usant d'insultes, de diffamations et en sortant de leur contexte des documents volés. Ils ont tenté de discréditer une entreprise prospère et importante pour la microfinance en Afrique centrale.



Le siège des MUCODEC à Brazzaville

Appel à la vérité et au professionnalisme

Le journalisme ne consiste pas à compiler des sujets sans cohérence pour chercher à discréditer un dirigeant d'entreprise. Nous invitons les professionnels des médias à mener des enquêtes sérieuses et à recueillir des informations fiables avant de publier des allégations diffamatoires.

40 ans des MUCODEC

Il est nécessaire de souligner que les MUCODEC célèbrent en cette année 2024 leur 40^{ème} anniversaire, un accomplissement rare dans le paysage économique congolais. Cette longévité est le fruit d'une gestion rigoureuse, de décisions responsables et d'une vision cohérente portées par les dirigeants de l'institution. Au cours des cinq dernières années, les MUCODEC ont enregistré des

performances sans précédent, démentant ainsi les allégations diffamatoires véhiculées par ces prétendus journalistes et leurs fausses sources. Les MUCODEC sont une réussite congolaise, une fierté nationale.

Appel à la vigilance et à la fierté nationale

Nous exhortons nos membres et le public à ne pas prêter attention à ces contenus diffamatoires et mensongers. Il est important de rester vigilants face à ces attaques médiatiques infondées et de protéger la réputation du réseau MUCODEC. En cette période, nous les encourageons à se concentrer sur les célébrations des 40 ans et sur l'avenir prometteur de notre institution.